BnF Gallica

Mercure galant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

BnF Gallica

. Mercure galant. 1700-02.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

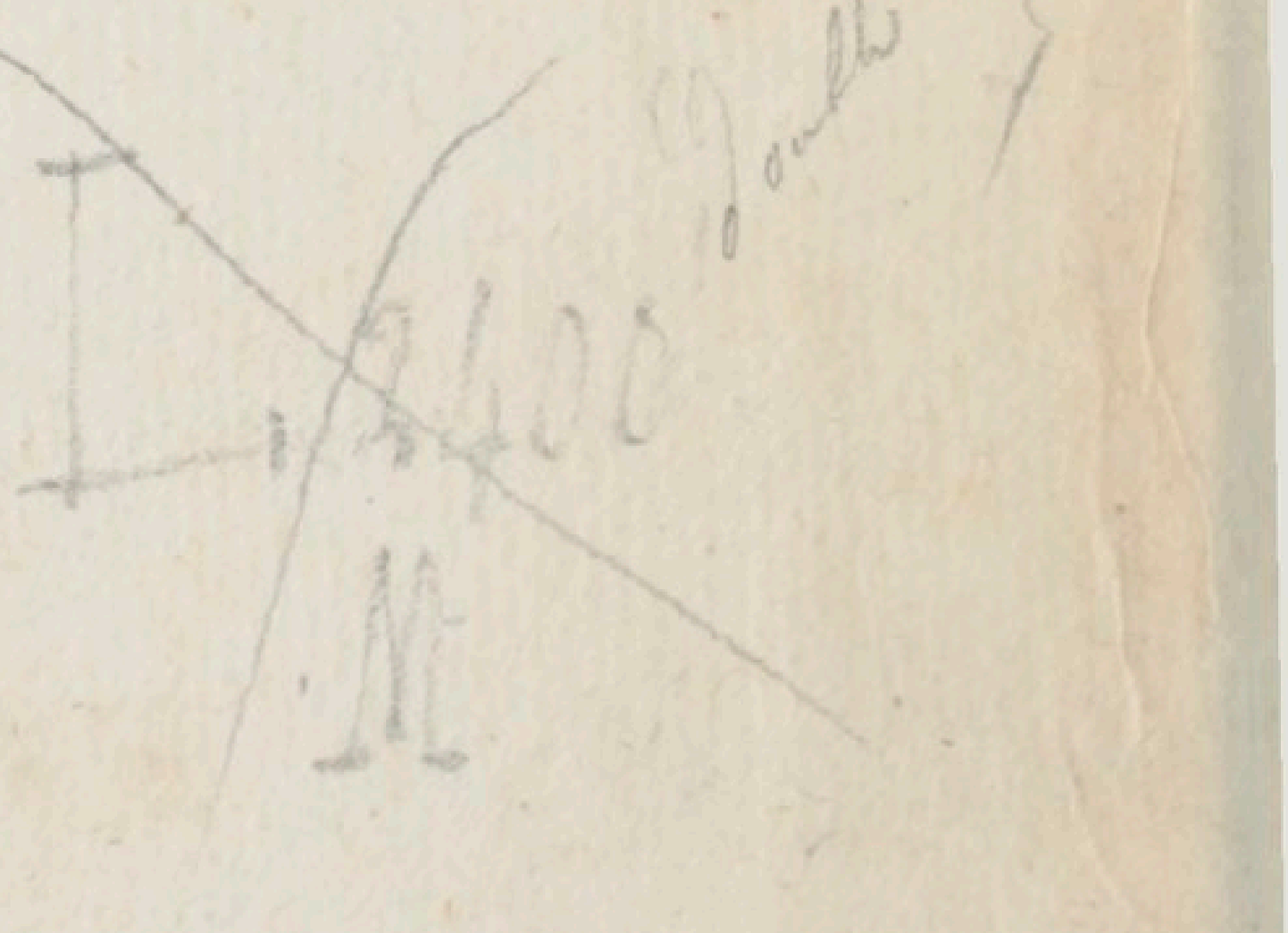
Uu

Dépouillé en Janvier

1763.

(voy. la planche)

(316)



Um 5025

MERCURE

GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN.

FEVRIER 1700.



A PARIS,

Chez MICHEL BRUNET, Grande Salle du Palais au Mercure Galant.

ON donnera toûjours un Volume nouveau du Mercure Galant le premier jour de chaque mois, & on le vendra trente sols relié en Veau, & vingt-cinq sols en Parchemin.

A PARIS,
Chez G. DE LUYNES, au Palais, dans la Salle des Merciers, à la Justice.
Et MICHEL BRUNET, grande Salle du Palais, au Mercure Galant.

M. DCC.

Avec Privilége du Roy.

AU LECTEUR.

IL y a lieu de croire qu'on ne lit plus l'Avis qui a eſté mis depuis tant d'années au commencement de chaque Volume du Mercure, puis que malgré les prieres réitérées qu'on a faites d'écrire en caracteres liſibles les noms propres qui ſe trouvent dans les Memoires qu'on envoye pour eſtre employez, on neglige de le faire, ce qui eſt cauſe qu'il y en a quantité

AU LECTEUR.

de défigurez, est aussi impossible de deviner le nom d'une Terre, ou d'une Famille, s'il n'est bien écrit. On prie de nouveau ceux qui en envoyent d'y prendre garde, s'ils veulent que les noms propres soient corrects. On avertit encore qu'on ne prend aucun argent pour ces Memoires, & que l'on employera tous les bons Ouvrages à leur tour, pourvû qu'ils ne desobligent personne, & que ceux qui les envoyeront en affranchissent le port.

MERCVRE GALANT

FEVRIER 1700.

VOus avez bien vû des Portraits du Roy dont vous m'avez paru fort contente. Je ne ſçay cependant, Madame, ſi on a pû en faire un qui diſe autant de choſes en auſſi peu de paroles, que

vous en allez trouver dans ce-
luy qui fait le commence-
ment de cette Lettre. Il sort
des mains de Mr l'Abbé de
Poissy, dont on peut dire que
le Pinceau delicat ne produit
que des chef-d'œuvres.

PORTRAIT DU ROY.

LOuis n'a point d'égal, ses En-
nemis le disent,
De ses faits éclatans ils sont tous
ébloüis;
Mais sans nombrer icy ses Ex-
ploits inoüis,
Pour faire son Portrait ces quatre
mots suffisent,

On estime, on revere, on aime, on craint LOUIS.

Je vous ay parlé plus d'une fois de Mr l'Archevêque de Besançon, au sujet de sa nomination à l'Archevêché, & de la joye que toute la Ville marqua lors que le Roy le choisit pour succeder à Mr de Grammont, son Oncle. Cet Archevêché estoit électif, & le Chapitre, l'un des plus anciens & des plus illustres de l'Eglise, honoré d'une infinité de beaux privileges par les Papes & les Empereurs, avoit

droit d'élire ſon Archevêque, dont le rang eſt conſiderable dans le College des Princes d'Allemagne. Je vous ay entretenuë des habits de Chœur & de Ville des Chanoines, & je ne vous repetteray rien autre choſe, ſinon qu'ils ſont vêtus comme les Cardinaux le ſont dans le temps de Carême, & qu'ils officient avec tous les ornemens Pontificaux. Aprés la mort de Mr de Grammont, le Chapitre ceda au *Roy* ſon droit d'élection, & le fit d'une maniere qui fit bien connoiſtre combien il ſe ſentoit ho-

noré d'eſtre ſous la domira-
tion d'un Prince qui met toute
ſon application à remplir les
premieres places de l'Egliſe,
de Sujets dignes de les occu-
per, & capables d'édifier ſes
peuples, Sa Majeſté y nom-
ma Meſſire François Joſeph
de Grammont, Evêque de
Philadelphie, Haut-Doyen
de Belançon, Maiſtre des Re-
queſtes du Parlement de cette
Ville, Neveu du défunt Arche-
vêque, & qui depuis un tres-
long temps faiſoit les fon-
ctions Epiſcopales, à cauſe
de l'infirmité de Mr ſon On-

cle qui avoit perdu la veuë, & se trouvoit dans un âge extrêmement avancé. Il estoit d'ailleurs d'une Maison qui avoit rendu plusieurs services considerables au Roy & à l'Etat, alliée à celles de Poitiers, de Rys, de Beauffremont, de la Baume, & à quantité d'autres des plus illustres de France & d'Allemagne, Frere de Mrs les Comte & Marquis de Grammont, tous deux Maréchaux de Camp. Le Chapitre & la Ville de Besançon marquerent par des illuminations & par des feux combien ils

respectoient le choix de Sa Majesté, & combien il leur estoit agréable. Au mois de Decembre dernier, le nouvel Archevêque, qui avoit receu le *Pallium* des mains de Mr l'Archevêque de Paris, préta le serment de fidelité, & partit aussitost pour se rendre à son Eglise. Le 7. du mois de Decembre, quatre Deputez du Chapitre allerent le recevoir à la sortie de sa Salle, & le conduisirent à celle du Chapitre, où il se plaça dans un fauteüil. Il pria ensuite la Compagnie de le mettre en

poſſeſſion, & de commencer par la lecture des Bulles & du certificat de Mr de Paris, comme il luy avoit donné le *Pallium* Toute l'Aſſemblée opina du bonnet, & l'on ſe mit en marche en chantant le *Veni Creator*, ſuivant l'ordre ordinaire de la Proceſſion. Mr l'Archevêque eſtoit précedé de Mr l'Abbé de Santau, Grand Archidiacre, qui eſtoit en Chape, & portoit le Chef de Saint Agapit, & il eſtoit ſuivi par les Grands Officiers de l'Archevêché, qui ſont le Grand Maréchal, entre autres,

suivant l'usage des Princes de l'Empire. Ces Grands Officiers sont tous de Maisons tres distinguées. Mr le Comte de Saint-Amour, de celle de la Baume, est Grand Maréchal; Mr le Comte de la Tour, Mr le Baron de Saone, & Mr de Villars-Vaudey possedent les autres Charges. Les Juges de l'Officialité paroissoient ensuite, & la marche estoit fermée par Mrs les Comte & Marquis de Grammont, accompagnez d'un grand nombre de Noblesse & de Personnes considerables. A la porte

de l'Egliſe, Mr l'Archevêque s'agenoüilla ſur le premier degré, & fit le premier ſerment entre les mains de Mr le Grand Archidiacre, & ſur le Chef de Saint Agapit, ſuivant l'ancien uſage. On entra enſuite dans la Chapelle du Saint Suaire, Relique précieuſe qui s'eſt conſervée juſqu'icy par un miracle que l'on ne peut révoquer en doute, & qui attire deux fois l'année une foule incroyable de peuple des pays les plus éloignez. Pendant que l'on y adoroit le Saint Sacrement, les Tim-

bales, les Trompettes & les Tambours se messerent au bruit des Cloches, & la Procession se rendit dans le Chœur. Mr l'Archevêque y prit sa place de Haut-Doyen, dont le Pape, par une grace singuliere, luy a permis de conserver la dignité pendant trois ans. Mr le Grand Archidiacre celebra la Messe, assisté de Mr Jobelot, Frere de Mr le premier President du Parlement, & de Mr de Grammont, Parent de Mr l'Archevêque, en qualité de Personats de Favernay & de Sallins. La Messe

finie, Mr l'Archevêque revêtu de ſes habits Pontificaux ſe rendit à l'Autel, & y preſta le ſecond ſerment ; enſuite de quoy ayant eſté inſtalé dans ſon Trône, il y entonna le *Te Deum*, qui fut chanté par la Muſique, pendant que tous les Chanoines vinrent en capes détrouſſées embraſſer Mr l'Archevêque. Cette ceremonie faite, on le conduiſit au Palais Archiepiſcopal, dont on luy preſenta les clefs, & peu de temps aprés Mr de Blisterwick de Monteloy, Abbé de Charlieu, vint

le complimenter à la teſte de ſix Chanoines députez. Il receut enſuite les complimens de tous les Corps de la Ville, & le lendemain, Feſte de la Conception de la Vierge, fondée par feu Mr l'Archevêque, Mr ſon Neveu officia pontificalement, & ne crut pas pouvoir mieux commencer ſes fonctions, qu'en répondant à la pieté & à la devotion de feu Mr ſon Oncle, & qu'en ſolemniſant une Feſte, ſous la protection de laquelle eſt particulierement la Province du Comté de Bourgogne. Le mê-

me jour au ſoir, il y eut des illuminations, & des feux par toutes les ruës, & la Ville en fit tirer un d'artifice avec tout le ſuccés que l'on pouvoit eſperer d'un ſpectacle, où elle faiſoit éclater ſa magnificence.

Vous ſerez ſans doute fort édifiée de ce que vous allez lire. Je vous en fais part dans les mêmes termes que je l'ay receu.

RELATION EXACTE de ce qui s'eſt paſſé à la mort & aux Funerailles du R. P. Marc d'Aviano, Capucin Prédicateur.

Traduite du Latin, & envoyée de Vienne.

LE R. P. Marc d'Aviano revint en cette Ville de Vienne au mois de May dernier 1699. avec le P. Laurent d'Utino, qu'il avoit eſté obligé de prendre à la place du P. Coſme de Caſtro Franco, ſon Compagnon ordinaire, de-

meuré malade en Italie. La maigreur qui paroiſſoit plus qu'à l'ordinaire ſur ſon viſage, faiſoit voir ſi peu de ſanté, qu'il eſtoit ſouvent obligé d'avouër luy-meſme qu'il ne ſe portoit pas bien. La diminution de ſes forces & de ſa ſanté ne diminua cependant rien de ſon aſſiduité, ſoit pour preſcher, ſoit pour celebrer les ſaint miſteres, ce qui luy attira d'autant plus de loüanges & de benedictions de la part de Leurs majeſtez Imperiales, de toute la Cour & de tout le Peuple, qu'on avoit

sujet de croire, que si dans l'estat où il estoit il ne se dis-penſoit jamais ny de l'un ny de l'autre, ce n'estoit que pour ne les pas priver de la conſo-lation qu'ils en avoient dans leurs ames. Il ne laissoit pas d'avoir de temps en temps des audiences de l'Empereur; mais en y gardant toujours la bien-seance & la modestie que de-mandoit la saintetè de l'habit qu'il portoit; & s'il a eu l'a-vantage d'avoir auprés de luy tout l'accés & tout le credit qu'il pouvoit souhaiter, il a eu celuy de ne s'en estre ja-

mais ſervi que pour procurer la gloire de Dieu, le bien public, & le ſoulagement des affligez. Sa maladie cependant augmentoit ſi fort de jour en jour par ſes continuelles coliques, qu'il ſe vit obligé de ne pas reſuſer plus longtemps le ſecours qu'il pouvoit eſperer des hommes.

L'Empereur fit voir combien la ſanté de ce Pere luy eſtoit chere, par le ſoin qu'il eut de luy envoyer les Medecins les plus experimentez, & meſme les ſiens propres, avec ordre de prendre dans le Laboratoi-

re, ou dans l'Office Imperial, tous les remedes qu'ils jugeroient necessaires, quelque rares & quelque précieux qu'ils pussent estre. Il porta mesme sa bonté jusqu'à commander à Mr le Baron Scalvinovi, Conseiller de la Chambre Imperiale, & Tresorier de Sa Majesté, de se trouver tous les jours, soir & matin, dans la chambre du Malade, pour s'informer exactement de son estat, afin de luy en faire le rapport, & sur tout pour prendre garde que rien ne manquast de ce qui pouvoit

contribuer au rétabliſſement de ſa ſanté Cependant ny la ſcience des Medecins, ny la vertu des remedes ne ſervirent de rien, non pas meſme le bain d'huile, qu'on employa comme une choſe aſſez extraordinaire, pour en eſperer du ſoulagement, parce que l'heureux moment approchoit qui devoit achever de delivrer cette ame de la priſon de ſon corps, pour la mettre en liberté d'aller joüir pleinement des chaſtes embraſſemens de ſon Epoux, & de recevoir de ſa bonté, auſſi bien que de ſa juſtice,

Justice, la récompense de ces actions si saintes & si grandes, qu'il avoit faites durant sa vie.

Si son corps ne receut point de soulagement durant les quinze jours que continua sa maladie, il n'en fut pas de mesme de son esprit, & l'on ne peut pas douter que si quelque chose fut capable de luy donner quelque consolation, ce fut ptincipalement & l'honneur qu'il receut des visites des Eminentissimes Cardinaux Collonitz & Grimani, & le bonheur qu'il eut

de voir à genoux au pied de ſon lit le Nonce du Pape, qui luy cauſa tant de joye par l'Indulgence pleniere qu'il luy donna au nom de Sa Sainteté à l'article de la mort, qu'elle ne ſervit pas peu à prolonger un peu pour quelques momens le peu de forces qui luy reſtoit, & à retenir un peu plus longtemps ſur la terre celuy qui ne cherchoit qu'à la quitter.

Pluſieurs autres Perſonnes du premier rang voulurent avoir auſſi le triſte plaiſir de luy rendre viſite, & tout ce

qu'il y a de grand en auroit fait de même, s'ils n'avoient mieux aimé s'en priver selon l'ordre des Medecins, que d'avoir quelque chose à se reprocher sur l'augmentation de sa maladie. On ne dit rien des dispositions interieures avec lesquelles il receut le Saint Viatique, & les autres Sacremens, qui ne sont connuës que de celuy qui pouvoit penetrer dans ce Sanctuaire; mais si l'on en veut juger par la ferveur & la devotion avec laquelle il fit sa profession de foy, & renouvella les vœux,

ceux qui y furent presens en furent si touchez, qu'ils n'eurent pas de peine à se persuader qu'elles surpassoient autant celles qu'on a coutume d'y apporter, que la saincteté de sa vie surpassoit celle du commun des hommes.

L'Empereur & l'Imperatrice estant avertis qu'il estoit en danger, firent la résolution de l'aller voir, comme ils avoient déja fait avec tous leurs Enfans peu de temps auparavant, à la Feste de Nostre-Dame des Anges, y estant portez par la grandeur de

l'eſtime & de l'affection qu'ils avoient pour luy ; mais lors qu'ils apprirent le 12. d'Aouſt au ſoir qu'il tournoit à l'extrémité, ils ne differerent pas davantage, & partirent le lendemain ſur les dix heures, du Palais appellé Favorite, qui eſt au Fauxbourg, pour ſe rendre au Convent des Capucins qui ſont dans la Ville. Ils virent le Pere Marc, & luy parlerent l'eſpace d'un quart d'heure. Ils ne pûrent le quitter ſans avoir d'un coſté le cœur penetré de la douleur qu'ils avoient de le

perdre, & de l'autre, bien de la consolation d'avoir pû recevoir encore la benediction qu'ils luy demanderent.

A peine Leurs Majestez Imperiales furent-elles montées dans leurs Carosses, qu'on vint leur dire que le Pere Marc estoit à l'agonie. Elles retournerent à sa chambre, & bien loin de s'effrayer de la veuë d'un objet que les Grands ont assez soin d'éviter, elles voulurent s'approcher de son lit. Comme elles le trouverent sur le point de rendre l'esprit,

le Cierge benit à la main, elles ne purent faire autre chose que de se mettre à genoux comme les autres, & de faire voir leur douleur par les gemissemens dont elles accompagnoient les derniers soupirs de ce moribond. L'Empereur même eut la bonté de dire avec le P. Gardien, les Oraisons & les Prieres que l'Eglise prescrit pour ces derniers temps de la vie,, & tous continuerent ainsi dans ces exercices de pieté jusqu'au moment qu'il expira. Ce fut sur les onze heures qu'arriva cet

heureux moment pour luy; mais il le receut avec une tranquillité de corps & d'eſprit ſi grande, qu'on n'eut point de peine à juger qu'il ſentoit déja par avance les douces impreſſions de ſa bienheureuſe éternité. Les paroles qu'il prononça avant que de mourir, eſtoient ſi pleines & ſi animées de l'eſprit & de la ferveur de ſa foy, les manieres de baiſer le Crucifix, de le regarder & de l'embraſſer furent ſi éloquentes, ſi vives & ſi tendres, que bien loin de paroiſtre comme des mouve-

mens d'une devotion assez ordinaire à ceux qui sont en cet estat, on estoit obligé d'y ressentir & d'y reconnoistre tous les caracteres & tous les traits de ces commerces interieurs & sacrez que la sainteté de sa vie luy procuroit habituellement avec son Dieu.

Lors que l'Empereur & l'Imperatrice, aprés avoir baisé les mains du défunt, & satisfait à tout, ce que leur pieté & leur devotion leur inspiroit dans cette rencontre, furent partis, on porta le corps, qui paroissoit encore plein de

vier, dans la Chapelle interieure, qui tient au Dortoir des Religieux, où il demeura expoſé le reſte du jour, & la nuit ſuivante; car pour obeïr à l'ordre que l'Empereur envoya dés le grand matin, on le tranſporta dans l'Egliſe, & on l'expoſa dans l'enceinte du grand Autel, où Mr le Nonce dit une Meſſe baſſe, & où les quatre Archiducheſſes ſe rendirent l'aprés dînée, s'eſtimant trop heureuſes de luy baiſer les mains, & de ramaſſer comme quelque choſe de bien prétieux, les fleurs qu'on avoit

jettées sur luy de costé & d'autre. On ne peut s'imaginer combien de Dames, de Noblesse & de Bourgeois eurent la devotion de luy baiser les mains & les pieds, qui estoient d'une blancheur à les faire croire d'Albastre. Les peuples y vinrent en si grande foule, & avec des mouvemens si empressez de luy donner quelque marque de la profonde veneration qu'ils avoient pour luy, que les Soldats eurent bien de la peine à garder les portes où on les avoit mis pour les empêcher d'en approcher

comme ils auroient voulu ; & rien ne fut plus propre à faire connoistre l'inclination & la disposition que ces peuples ont pour la pieté, que la devotion & l'empressement qu'ils faisoient paroistre, pour avoir quelqu'une de ces fleurs qui avoient esté mises sur son corps.

Ce fut pour favoriser ce grand concours que l'Empereur envoya défendre de l'enterrer le 14. jour d'Aoust au soir, comme on en estoit convenu, & voulut qu'on differast jusqu'au Lundy suivant

17. du meſme mois. Durant ce temps-là, l'Empereur envoya de groſſes ſommes d'argent dans des Egliſes differentes, pour y faire dire des Meſſes, & cet exemple fit tant d'impreſſion ſur l'eſprit des peuples, qu'il n'y eut pas juſqu'à un grand nombre de pauvres gens qui donnerent de leur neceſſaire pour contribuer par des Meſſes au ſoulagement de l'ame de ce bien-aimé défunt, quoy qu'on euſt autant de ſujet qu'on en peut avoir pieuſement, de le regarder comme eſtant déja au

nombre des Bienheureux.

Toutes choſes eſtant donc diſpoſées pour faire les Funerailles au jour que l'Empereur avoit marqué, il partit de ſon Palais la Favorite, avec l'Imperatrice, le Roy des Romains, l'Archiduc & l'Archiducheſſe, pour ſe rendre à l'Egliſe des Capucins. Le corps du défunt eſtoit expoſé devant le grand Autel, non-ſeulement renfermé dans une baluſtrade qu'on avoit faite exprés, mais encore par des Soldats de la Garde de l'Empereur & de la Ville, poſtez

de telle maniere, qu'on pouvoit en défendre l'entrée à tout le peuple, & la permettre ſeulement aux Dames & aux Perſonnes de qualité, & à tous les Officiers de la Cour.

Il n'y eut pour lors que le Roy des Romains qui alla luy baiſer les mains, auſſitoſt qu'il fut entré dans l'Egliſe. Ils monterent enſuite dans la Tribune pour entendre la Meſſe ſolemnelle des Morts, qui fut chantée par Mr l'Eveſque de Vienne, Prince du Saint Empire, & par un Chœur des principaux Muſiciens de l'Em-

pereur. Aprés que l'on eut fini en noir toutes les lugubres ce-remonies du Sacrifice, par les prieres, les aſperſions & les encenſemens que l'Egliſe veut qu'on faſſe aux funerailles des défunts, Mr l'Eveſque de Nitrie en celebra une ſeconde avec la meſme ſolemnité, mais avec cette difference neanmoins, qu'il la dit reveſtu de blanc, à l'honneur de la ſainte & immaculée Vierge Mere de Dieu.

Toutes les perſonnes de la ſuite de l'Empereur eſtoient ſorties de l'Egliſe, auſſibien

que les Religieux Capucins, dans la penſée que Leurs Majeſtez alloient auſſitoſt monter en Caroſſe ; mais elles deſcendirent avec toute leur auguſte Famille, de la Tribune dans l'Egliſe, pour baiſer encore une fois les mains du défunt, qu'elles trouverent auſſi flexibles & auſſi maniables que celles d'un homme vivant, tout le monde eſtant dans l'étonnement de voir les veines pleines de ſang, & encore plus, de ce que depuis cinq jours qu'il eſtoit mort, il n'exhaloit aucune mauvai-

ſe odeur, quoy que ce fuſt dans le temps & dans les chaleurs de la Canicule.

Toutes les fleurs qui avoient, pour ainſi dire, ſervi à l'ornement du défunt, & qu'on renouvelloit tous les jours par les ſoins de l'Imperatrice, furent ramaſſées avec la derniere exactitude. On en fit pluſieurs bouquets, que les jeunes Demoiſelles, deſtinées ſeulement pour aſſiſter à la Pompe funebre des Empereurs, portoient dans leurs mains, autant par devotion que par ceremonie.

Lors que les Religieux furent rentrez dans l'Egliſe, ils couvrirent le Cercueil, & l'ayant enfermé dans une boëte de noyer, ils le mirent avec les autres dans la place, que ſelon le rang il devoit avoir aſſez proche de la Sepulture des Empereurs.

Aprés des marques ſi écla. tantes d'affection, d'eſtime & de veneration, que Leurs Majeſtez Imperiales, leurs auguſtes Enfans, tous les Grands, & tous les Officiers de l'Empire, tous les Etats & tous les peuples avoient fait

paroiſtre pour le Pere Marc d'Aviano, il ſembloit qu'on ne pouvoit plus rien imaginer qui puſt ajoûter quelque chose à l'honneur qu'on luy avoit fait, & donner quelque nouvel éclat à ſa memoire.

Cependant il faut avoüer que rien n'eſt plus capable de l'immortaliſer que l'Epitaphe ſuivante, Epitaphe d'autant plus illuſtre qu'elle eſt l'ouvrage d'un Empereur, qui a cru devoir mettre au rang des ſoins qu'il prend pour la felicité de ſes Peuples, celuy de conſerver à la poſteriré la me-

moire de ce Religieux par un Monument ſi autentique, qui d'ailleurs porte aſſez les caracteres de cette noble grandeur qui paroiſt dans toutes les productions des Teſtes Couronnées.

A LA MEMOIRE
Du P. Marc d'Aviano, Capucin
Predicateur,
Doué des Vertus Evangeliques,
Mort à Vienne
Dans la paix & les doux embraſſemens de ſon Dieu.
Leopold Empereur,
L'Imperatrice, & leur Royale

Famille ont dreſſé ce Monument
Comme un triſte ſoulagement
De leur douleur ,
Le 17. d Aouſt 1699.
Dieu donne le repos
Et la lumiere Eternelle
Au R P. Marc d Aviano,
Vray Serviteur de Jeſus Chriſt.

Dieu toujours grand, toujours bon, à qui rien n'eſt caché de ce qui ſe paſſe dans le cœur de l'homme, connoiſſant la parfaite & la ſpirituelle union qui eſtoit entre Leurs Majeſtez Imperiales & ce fervent Serviteur de Dieu, a

permis pour leur consolation, que ses cendres reposassent, non seulement dans la Ville de Vienne, comblée dans les derniers temps d'une infinité de bienfaits spirituels de ce Pere, mais encore dans une Eglise frequentée tres souvent de Leurs Majestez, & de tous les Grands de la Cour, comme estant un moyen plus efficace & plus assuré pour rendre de jour en jour la memoire de ce Religieux plus celebre qu'ne pourroient faire les Plumes & les Langues des Orateurs les plus éloquens.

Voicy une Lettre que vous trouverez fort curieuſe. Elle eſt de Mr l'Abbé de Poiſſy.

A MADEMOISELLE DE SCUDERY.

SI quelque choſe, Mademoiſelle, eſt digne de noſtre admiration, c'eſt la Pendule que Mr Perrault vient d'inventer. Cet illuſtre Académicien a trouvé un ſecret inconnu à la ſçavante Antiquité. Nous luy devons de la reconnoiſſance, puis qu'il a travaillé

travaillé pour l'utilité publi. que: mais ſans nous amuſer à loüer l'Auteur, paſſons à l'Ouvrage.

La deſcription que vous allez voir, Mademoiſelle, vous fera connoiſtre que ſi la Pendule en queſtion, eſt rare & curieuſe, elle eſt encore plus utile.

Cette Pendule a cela de particulier, qu'une même aiguille marque en même temps ſur deux differens Cadrans qui l'environnent, les heures ordinaires, & les heures inégales. On appelle heures inéga-

les, les douze heures du jour artificiel, que l'on compte depuis le lever du Soleil jusqu'à son coucher; & les douze heures de la nuit, que l'on compte depuis le coucher du Soleil jusqu'à son lever. Comme les jours & les nuits vont toujours en croissant & en diminuant, les heures qui les composent, & qui sont toujours au nombre de douze, croissent ou diminuent; ainsi toujours à proportion. Il est encore à remarquer que cet accroissement & ces diminutions sont inégales entr'elles, & sont beaucoup plus grandes

ers les Equinoxes, que vers
es Solſtices ; de ſorte que ce
'a pas eſté une petite diffi-
culté de faire que la même
iguille qui marque toujours
également les heures égales,
marquaſt inégalement les
heures inégales.

Ce qui a empêché juſqu'icy, Mademoiſelle, qu'on n'ait trouvé ce ſecret, c'eſt que ceux qui l'ont cherché, tâchoient de faire en ſorte que l'aiguille augmentaſt ou diminuaſt de vîteſſe chaque jour, pour ſe rendre plûtoſt ou plus tard ſur les heures qu'elles

avoient à marquer, ſelon que les jours eſtoient ou plus longs, ou plus courts ; mais tous les efforts qu'on a faits de ce coſté là, ont eſté inutiles ; il auroit fa lu autant de differens mouvemens, qu'il y a de jours dans une année. On s'eſt enfin aviſé de faire faire aux heures ce que l'on vouloit que fiſt l'aiguille. On a rendu les heures mobiles, & on les a renduës mobilesd'une telle façon, qu'elles s'approchent ou s'éloignent les unes des autres, ſelon que les jours ou les nuits croiſſent ou dimi-

nuent. Ainſi l'aiguille allant toujours ſon chemin, elle marque ſur un Cadran nos heures ordinaires, & ſur un autre Cadran les heures inégales, qui viennent chaque jour en douze parties égales, & la nuit en douze autres parties égales.

Vers le bout de l'aignille il y a un petit Soleil d'or, ſortant de derriere une plaque brune, qui repreſente la nuit, au moment que le Soleil ſe leve, & qui ſe cache ſous cette même plaque au moment que le Soleil ſe couche. Le fond du Cadran repreſente le jour dans

ſa partie d'enhaut, qui eſt d'argent; & la nuit dans la partie d. en bas, qui eſt d'acier couleur d'eau, damaſquinée d'étoiles d'or. Ces deux parties croiſſent ou diminuent chaque jour, ſelon que le demande la ſaiſon où l'on eſt.

On dira peut-eſtre que cette Pendule eſt curieuſe, mais qu'elle n'eſt d'aucune utilité, puis qu'il n'importe guere de ſçavoir à quelle heure préciſément le Soleil ſe leve & ſe couche, & que d'ailleurs on n'a pas beſoin d'une Pendule pour en eſtre averti.

On répond que lors qu'il pleut, ou que le temps eſt couvert, on ne peut ſçavoir préciſément le moment du lever ny du coucher du Soleil, & qu'il eſt quelquefois important de le ſçavoir. On eſt bien-aiſe lors qu'on voyage, de n'ignorer pas quand le Soleil ſe leve, & combien de jour il reſte juſqu'au coucher du Soleil. Elle peut eſtre auſſi d'un tres-grand uſage à l'Armée pour les marches, les campemens, & pluſieurs autres expeditions, où il eſt important de n'eſtre pas ſurpris par la nuit.

La Regle de Saint Benoiſt porte, que les Religieux de ſon Ordre doivent commencer tous les jours les Matines au moment que le Soleil ſe leve, & les Complies au moment qu'il ſe couche, & de diſpoſer les autres parties du Service divin, en ſorte qu'elles ſoient également diſantes les unes des autres dans l'eſpace du jour artificiel. Saint Benoiſt & ſes Religieux, qui ſe conduiſoient ſur le cours du Soleil, n'avoient pas de peine à diſtribuer ainſi leur Service; mais dans la ſuite des temps,

ces Religieux eſtant venus ha-
biter les Villes, où ils ont
trouvé des horloges qui ne
ſonnent que les heures égales,
ſans marquer ny le lever, ny
le coucher du Soleil, ils ont
abandonné leur Regle ſur ce
point, ſi ce n'eſt qu'ils diſent
encore les Matines plutoſt,
& les Complies plus tard en
Eſté qu'en Hiver. S'il leur
prenoit envie de ſe reformer
ſur cet Article, ils le pour-
roient facilement avec le ſe-
cours d'une horloge conſtrui-
te ſur le modele de cette Pen-
dule.

En Turquie & par tout où
s'observe la Religion de Ma-
homet, le Service se fait par
rapport aux heures inégales.
Il commence au lever du So-
leil, & la derniere de leurs prie-
res se fait quand le Soleil se
couche. Cette Pendule leur se-
roit tres utile, non-seulement
à l'égard de leurs Prestres qui
montent aux Minarets, pour
les avertir : mais aussi pour le
Peuple qui seroit bien aise d'a
voir des horloges qui les aver
tissent de toutes les heures ou
se font les Prieres. Les heure
Italiques & Babiloniques son

aussi marquées sur cette Pendule.

Au dessous du Cadran est une Lune qui fait son cours, & qui marque tous les âges de cet Astre.

Au dessous de tous ces Cadrans est un bas relief des quatre Saisons de l'Année. Mr Coypel, Fils, en a donné le dessein, & Mr Caffiere, Fils, l'a modelé & ciselé. La boëte est ornée de sculpture de bronze dorée, dont Mr Girardon a fait tous les modeles. A un des costez est une teste d'Apollon avec une peau de festons de tous ses attributs ; à

l'autre coſté il y a une teſte de Diane avec un feſton pareil de ſes attributs. Apollon repreſente le jour, & Diane la nuit. Sur le milieu du fronton, il y a une teſte de Saturne, avec deux aîles aux deux côtez. L'aîle qui eſt à droit eſt une aîle d'Aigle, qui repreſente le jour, & l'autre qui eſt à gauche eſt une aîle de chauveſouris, qui figure la nuit, pour marquer que le Jour & la Nuit ſont comme les aîles du Temps, ſur leſquelles il vole ſans jamais s'arreſter.

La Pendule eſt couverte

d'un Dôme, auſſi orné de bronze doré, où ſont deux Timbres d'un ton different, dont l'un ſonne les heures égales, & l'autre les heures inégales.

Je me crois obligé de vous dire, Mademoiſelle, que le deſſein qu'on avoit de faire executer cette Pendule, ayant eſté communiqué au Directeur general des machines des Mines de Suede, homme d'une capacité prodigieuſe dans les Mathematiques, & particulierement dans les machines, non-ſeulement il de-

vina les moyens que l'on s'é-
toit imaginez pour en venir à
bout, mais il en fit un modele
en carton de ſa main, le mieux
travaillé du monde, & faiſant
tout l'effet que l'on en pouvoit
attendre. Ce modele a fourni
un tres-grand nombre d'ex-
pediens pour faciliter l'execu-
tion de la Pendule. L'Horlo-
geur qui l'a commencée, &
qui l'a preſque achevée, eſt le
ſieur Fardoual, dont le genie
& l'adreſſe ont peu de ſembla-
bles pour l'invention, & pour
l'execution des machines. Ses
affaires l'ayant obligé de paſ-

ſer en Angleterre, il n'a pû y mettre la derniere main. Le ſieur le Noir, Horlogeur tres-habile & tres-ingenieux, l'a entierement achevée, & y a mis ſon nom, ſuivant l'uſage obſervé parmy les Horlogeurs.

Le ſieur Cucci, des Gobelins, qui s'eſt rendu ſi celebre par les beaux ouvrages qu'il a faits pour le Roy, a conſtruit la boëte qui eſt d'écaille de Tortuë noire & de Lapis, avec tous les ornemens de bronze doré, dont elle eſt embellie.

Tout ce qui eſt dans cette

Pendule qui regarde les mouvemens, & tout ce qu'elle marque ſe peut renfermer dans une Montre de poche. Fardoual en a fait une de cette qualité, avant que de paſſer en Angleterre. Il l'a emportée, & l'a fait voir icy à pluſieurs perſonnes.

Je finirois ma Lettre, Mademoiſelle, mais je m'intereſſe trop à la gloire de noſtre Ami, pour ne pas vous faire part d'un Impromptu, qui m'eſt échapé au ſujet de cette Pendule.

A Mr PERRAULT.

ILlustre Ami, tu sçais bien
autre chose
Que de faire des Vers, & que d'écri-
re en Prose,
Tu possedes les plus beaux Arts.
Si là-dessus quelqu'un est incre-
dule,
Perrault, qu'il jette ses regards
Sur ton admirable Pendule!

Je suis avec une estime respe-
ctueuse., Vostre, &c.

L'Ouvrage qui suit vous plairoit sans doute, en apprenant qu'il est de Mademoiselle Lheritier, mais il vous plaira beaucoup davantage, quand

vous ſçaurez qu'il eſt fait ſur le retour de la ſanté de Son Alteſſe Royale, Madame la Ducheſſe de Lorraine.

IDILLE.

VEnus au deſeſpoir que la Princeſſe Eliſe
Gracieuſe, touchante, & dans ſes plus beaux jours,
Regnaſt ſur tous les cœurs, tinſt la raiſon ſoûmiſe,
Sans emprunter jamais ſon ſéduiſant ſecours;
Se reſolut dans ſa colére
De ravir à cette Beauté
Les attraits qui ſans art la rendoient propre à plaire.
Venus avoit le cœur dés longtemps irrité

De ce qu'avec éclat la Princesse charmante
Avoit rendu l'Amour si docile à sa voix,
Qu'oubliant son humeur inquiette, inconstante,
Il estoit fixé sous ses loix:
D'accord avec l'Himen par un glorieux choix,
Ce Dieu vainqueur avoit formé [pour elle
Une chaîne, dont les beaux nœuds
Luy donnérent l'ardeur fidelle
D'un jeune Prince genereux
Qui rend par ses bontez [illegible] ses Sujets
Et consacre aux vertus un semblable zele.
Venus qui regardoit avec un œil jaloux
La flame ardente & mutuelle
De ces deux Augustes Epoux

Voulut faire éclater sa haine
Contre l'aimable Souveraine ;
Et rendit le Destin complice de ses
coups.
De tous les maux qu'on vit éclore
De ce funeste amas qu'enfermérent
les Dieux
Dans la Boëte de Pandore,
Il n'en est point de plus pernicieux
Qu'un feu qui mêle au sang un venin
odieux,
Et qui, l'écueïl du teint par ses cruel-
les traces,
Et l'épouvante des Amours.
Pour servir l'injuste colére
De la Déesse de Cithere,
Un Astre dominant, plein d'un poi-
son fatal,
Lance sur la Princesse un si funeste
mal.

Les Plaisirs innocens dés le même in-
stant meurent,
Les Graces sont en deüil, les tendres
Amours pleurent,
Et par leur zele ardent vivement
soûtenus
Songent à s'opposer au couroux de
Venus.
Minerve les prévient. Cette sage
Déesse
Avoit marqué dans tous les temps
Sa tendre affection pour la belle
Princesse,
Et luy fut prodigue sans cesse
De toutes ses vertus & de tous ses
talens.
Dés qu'elle voit souffrir sa digne Fa-
vorite,
Par un essor divin sa science medite
Des moyens assurez de chasser prom-
ptement

Le mal de cet objet charmant.
Elle verſe auſſi-toſt ſa ſublime lu-
miere
Dans l'eſprit penetrant de l'admira-
ble Mere
Dont Eliſe reçut le jour.
Princeſſe, qui toûjours genereuſe,
agiſſante
Sçait par une vertu ſolide & bienfai-
ſante,
Engager la raiſon & le cœur tour à
tour,
Et du plus grand des Rois enchan-
te
La polie & nombreuſe Cour.
Cheriſſant noblement ſon auguſte
Famille
Loin qu'un vulgaire effroy la porte
en d'autres lieux,
Sans craindre les horreurs d'un air
contagieux

Elle s'attache auprés de ſa charmante Fille,
Et luy donne des ſoins tendres & gracieux,
Autant qu'ils ſont judicieux.
Minerve qui toujours & la guide & l'inſpire,
Et ſur l'aimable Eliſe a ſans ceſſe les yeux,
Veut que ſans Eſculape un ſang ſi beau tranſpire.
D'un venin menaçant elle éteint la fureur.
Puis le Ciel touché de la peine
Et des vœux que formoient avecque tant d'ardeur
Philippe, tendre Pere, autant qu'heureux Vainqueur,
Et Leopold, eſpoir des Peuples de Lorraine,
Délivre Eliſe enfin de ſa triſte langueur;

Et par le pouvoir de Minerve
De ſes brillans attraits tout l'éclat ſe conſerve.
Alors les Ris, les Jeux, les Graces, les Vertus,
Sentent un doux tranſport dans leurs cœurs abatus.
L'aîné des Amours & ſes Freres,
Ravis d'un tel ſuccés, ſans plus long examen,
Abandonnent Venus à ſes douleurs ameres,
Et plus fort que jamais s'uniſſent à l'Himen,
Pour donner de beaux jours à l'auguſte Heroïne,
Qui par la grandeur d'ame & la grace divine
Qu'elle fait éclater en ſoy,
Fait tant d'honneur au Sang du fameux Godefroy,

Donta

Dont ſon charmant Epoux tire ſon
origine.
Les Graces, les Vertus, les Amours
enchantez
De voir qu'une Princeſſe, & ſi jeune
& ſi belle,
A mille grande qualitez,
Et mille ſolides clartez,
Qu'on n'a guere quand on eſt telle,
D'un beau mouvement tranſpor-
tez,
Occupent leur Troupe immor-
telle
A former à jamais pour elle
De brillantes felicitez.

Le 16. du mois paſſé, Meſ-
ſire Jean Louis Habert, Sei-
gneur de Montmor, Comte
du Meſnil-Habert, les Lays

& autres lieux, Intendant general de Justice, Police & Finances des Galeres de France, & fortifications du département de Marseille, Conseiller d'honneur au Parlement de Provence, & Maistre des Requestes ordinaire de l'Hôtel du Roy, Fils de Messire Henry-Louis Habert, Seigneur de Montmor, le Fargis, le Peray, Saint Loüet, Avenel, Lisle-Moreau, & autres lieux, Baron de Maincourt, Comte du Mesnil-Habert, de Hauteville, Marquis de Marigny, Conseiller ordinaire du Roy

en ſon Conſeil d'Etat, & Doyen des Maiſtres des Requeſtes, & de Dame Henriette Buade de Frontenac, épouſa Mademoiſelle de la Reynie, Nicolas Fille de Meſſire Gabriel-Nicolas de la Reynie, Conſeiller ordinaire du Roy en ſon Conſeil d'Etat, & de Dame Gabrielle de Garibal, ſon Epouſe. La ceremonie du mariage fut faite par Mr l'Evêque de Blois.

Il y a peu d'Etats aujourd'huy, ſi l'on en excepte la France, où les Arts fleuriſſent davantage que dans ceux de

Sa Serenité Electorale de Brandebourg. Ce Prince aime les Muſes ; & comme il eſt ſçavant luy même, & parfaitement bon Connoiſſeur, il a voulu donner des marques publiques de l'eſtime qu'il fait des Arts & des Sciences, par les établiſſemens conſiderables qu'il a faits en leur faveur. Pluſieurs Medailles en font foy. Je commence par celle qui fut frapée après la fondation de l'Academie des Arts & des Sciences, pour ſervir de Prix aux Academiciens, auſſibien qu'à toutes ſortes

de Sçavans ; & comme elle devoit repreſenter la liberalité de Sa Serenité Electorale, on a cru que la Figure d'Hercule ſeroit aſſez propre à l'exprimer, par la conformité des circonſtances qu'il y a dans cette action entre ce Heros & cet Electeur. Comme Hercule, ſelon la Fable, aprés pluſieurs de ſes travaux, & enrre autres, aprés la défaite du Dragon qui gardoit les pommes d'or, ſe repoſa, & que n'ayant plus d'occaſion à exercer ſa vertu heroïque, à ſçavoir la liberalité, en faiſant

preſent de ſes pommes d'or à Euriſtée, de même Sa Serenité Electorale, aprés avoir fait trois Campagnes glorieuſes au commencement de la derniere Guerre, ſe repoſa de ſes expeditions guerrieres, en cedant au Roy Guillaume, le commandement de l'Armée des Alliez, qu'elle avoit l'année 1690. & pour ne demeurer pas oiſive dans ce repos, elle ſongea à s'occuper en pratiquant quelques autres vertus, & ſur tout celle de la liberalité.

Le Repos aprés les expedi-

tions guerrieres, eſt repreſen-
té par la maſſuë qu'Hercule
a encore dans la main, mais
qu'il a dans la main gauche.

La Liberalité eſt exprimée par
la main qui donne, & par les
pommes d'or, qui ſpecifient
en même temps la qualité des
preſens de Sa Serenité Elec-
rale, à ſçavoir les Medailles
d'or, & l'uſage enfin qu'on en
veut faire determiné par le
mot, *Virtuti præmia ponit.*

Sa Serenité Electorale a fait
fraper quelques-unes de ces
Medailles en or de la valeur
de cent Ducats, & elles doi-

vent estre distribuées aux Aca-
demiciens, pour les porter à
se distinguer à l'envi par une
loüable émulation. Cette Aca-
demie, qui coute par an qua-
tre-vingt dix mille livres à Sa
Serenité Electorale, a pour
Protecteur Mr le Comte de
Warremberg. Ses Terres sont
situées dans le Palatinat, &
ont esté depuis peu érigées
par l'Empereur en Comté de
l'Empire. Il est Chambellan
de Sa Serenité Electorale. C'est
un Seigneur moins considera-
ble par sa noblesse, qui est
pourtant tres-illustre, & des

plus anciennes, que par sa vertu. C'est aussi sur elle, je veux dire sur cette vertu, qu'il compte uniquement. Il a pris ces paroles pour symbole, *Virtus nobilitat*, ce qu'il n'a jamais démenty par aucune de ses actions. Sa naissance pouvoit le faire legitimement pretendre aux plus grands Emplois, mais il a mieux aimé n'en estre redevable qu'à son merite. L'envie qui s'attache ordinairement à ce qu'il y a de plus distingué, l'a toujours respecté, & tout le monde l'a vû monter, non-seulement

ſans chagrin, mais encore avec joye, aux Dignitez les plus elevées des Etats de Brandebourg. Outre ſa Charge de Grand Chambellan, qui eſt la premiere de tout l'Etat, il eſt Surintendant des Finances, des Baſtimens & des Menus Plaiſirs; & Protecteur de l'Academie des Arts. Ainſi la diſtribution des Medailles, ne ſe fait que par ſes ordres, par rapport à cette derniere Charge. L'Auteur de la Medaille que je vous envoye gravée, & de pluſieurs autres dont je vous parleray dans la ſuite, eſt

Mr de Bresser, Maistre des Ceremonies de la Cour de Brandebourg. J'aurois beaucoup de choses à dire de l'invention & de la beauté de ces Medailles; mais comme je ne décide jamais de celles que j'expose, & qu'elles parlent assez d'elles-mêmes, je me contenteray de dire que Mr Faltz est le Graveur qui en a fait les coins, & que son nom est assez fameux parmy les Connoisseurs, pour leur donner lieu de croire qu'il a bien répondu à l'intention de l'Auteur de ces Medailles.

On a eu avis de la mort de Meſſire Jean Bachelier, Seigneur de Montigny, deſcendu en ligne directe de maſle en maſle, de Thomas Bachelier, Maiſtre d'Artillerie ſous Charles VII. dont le Fils Guillaume Bachelier, fut encore Maiſtre de la troiſiéme bande d'Artillerie ſous Louis XI. en 1479. ſuivant Moreri, ou ſon Supplément. Feu Mr de Montigny avoit eſté nourri Page de Sa Majeſté. Il fit la Campagne de Hongrie en 1664. & ſe diſtingua à la Bataille de Raab, ou de Saint Gotard.

Enſuite il fut premier Capitaine & commandant le Regiment de Saint Simon Cavalerie, où il a ſervi toujours à la teſte de ce Regiment, dans toutes les Campagnes de la premiere guerre. Il commanda l'Arrieban de l'Iſle de France ſous Mr de Marle en 1695. La Maiſon de Bachelier Montigny eſt alliée à celles de Chaſtillon, d'Hartillemont, de Budée, de Vertus, de le Picard, de Montigny, de Haſtrel de Preaux. Cette Maiſon de Bachelier porte pour Armes, *Ecartelé an premier &*

quatriéme d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois molettes de gueules, qui eſt Bachelier; au deux & troiſiéme d'azur ſemé de France, au Lion naiſſant d'argent. Ce dernier Ecuſſon fut donné par Philippe Auguſte au S^r de Montigny, qui portoit la Cornette blanche à la Bataille de Bovine, pour avoir receu ſur ſa perſonne les coups qu'on portoit au Roy, qui eſtoit tombé de cheval en cette Bataille, ainſi qu'il eſt rapporté dans l'Hiſtoire de France.

Dans la Paroiſſe d'Auvers proche de Carentan en Baſſe

Normandie, la Femme d'un nommé Elie le François, Laboureur, accoucha de quatre Enfans le jour des Innocens de l'année derniere, ſçavoir d'un Garçon & de trois Filles. Ils eurent tous quatre Baptême, & moururent quelques jours aprés

Je vous envoye un Diſcours qui fut fait le 3. Novembre dernier à Mr de Bezons, Conſeiller d'Etat ordinaire & Intendant pour le Roy en Guyenne, par Mr Chaſtillon, le plus ancien Preſident au Preſidial de Perigueux, recom-

mandable par sa naissance, par sa pieté, & par une profonde erudition.

MONSEIGNEUR.

La Paix si desirée, qui s'est si heureusement répanduë & établie dans l'Europe, est comme une nouvelle vie à tous les Sujets du Roy dans ses Etats, une nouvelle vie animée des devoirs de la Religion Catholique, & des devoirs de la Justice.

La Paix, selon les Politiques, & les Sçavans, est définie, la tranquillité de l'ordre. Ouy, tout est tranquil-

le, lorſque tout eſt dans l'or-
dre dans un Eſtat.

C'eſt la fin que noſtre Auguſte Monarque LOUIS LE GRAND, s'eſt propoſée dans la Paix pour maintenir la tranquillitè, par le bon ordre dans ſes Etats, de réünir tous ſes Sujets dans le ſein de l'Egliſe Catholique, pour en faire de bons & de veritables Chreſtiens, dans un Royaume tres Chreſtien, pour en faire de bons & de fidelles Sujets réünis à Dieu, & unis à leur Roy par les mêmes devoirs de la Religion Catholique &

les devoirs de la Justice.

Quels remercimens pourra jamais assez faire la Guyenne à Sa Majesté, de luy avoir choisi pour cette fin un Archevesque si plein de zele pour la Religion Catholique, de laquelle dépend le bonheur & le salut de la Province? Pourra-t elle jamais assez reconnoistre la grace qu'elle a reçuë de Sa Majesté d'avoir continué à vous y confier son autorité pour y maintenir le bon ordre & la tranquillité publique que vous y avez conservé par vostre sage conduite,

même sur ses Frontieres exposées aux Ennemis dans le fort de la guerre, au temps que Sa Majesté avoit les armes à la main Elle seule contre toutes les Puissances de l'Europe.

C'est encore dans la maison illustre de Bezons que Sa Majesté, qui se connoist si bien en merite, a trouvé parmy ses Officiers Generaux dans ses Armées, Mr de Bezons vostre Frere, digne de la distinction & de l'estime particuliere de son Roy.

Ce sera dans la Paix & par le zele de ce grand Archevef-

que Mr de Bezons, auſſi voſtre Frere, que la Religion Catholique, route triomphante qu'elle eſt dans la France, triomphera particulierement dans la Guyenne, où elle avoit eſté en tant d'endroits deshonorée par l'Heréſie.

Ce ſera, Monſeigneur, ſous la conduite d'un genie ſuperieur, comme eſt le voſtre, que tout y ſera tranquille parce que tout y ſera dans l'ordre. Cet ordre qui met tout dans ſa ſituation naturelle & tranquille, ſera, nous l'avons déja dit, comme une nouvelle

vie qui animera toutes les parties de la Guyenne, des devoirs de la Religion Catholique, & des devoirs de la Justice ; des devoirs de la Religion Catholique pour y attirer les benedictions de Dieu ; des devoirs de la Justice, pour y joüir des fruits de la Paix, par l'application au commerce & au travail, chacun dans sa condition & dans son estat, par l'abondance qui sera répanduë justement sur toutes les parties & sur tous les besoins de la Guyenne.

Mais, Monseigneur, quel-

ques témoignages que cette grande Province de la Guyenne puisse vous rendre de sa reconnoissance publique, il faut avoüer qu'ils seront toûjours au dessous du merite & de la grandeur de vos bontez, particulierement pour ce Pays, & pour cette Compagnie; pour ce Pays de Perigord, privé même du necessaire, par une disette publique, qui s'est fait sentir dés le commencement de cette année, & qui a mis toutes sortes de conditions dans un estat de souffrance.

Il eſt vray, nous ne devons pas obmettre que la Providence de Dieu nous a donné dans ce beſoin un Evêque, un Paſteur ſi charitable, qu'il s'eſt épuiſé luy-même pour repaiſtre ſes Brebis & ſon Troupeau. On a même vû les Pauvres des Dioceſes voiſins accourir en foule, au ſecours d'une charité auſſi grande & auſſi pleine que l'eſt celle de ce bon Paſteur & de ce bienfaicteur public.

Mais, Monſeigneur, vous avez ajoûté voſtre mediation auprés de Sa Majeſté, voſtre

mediation toujours seure, par-ce qu'elle est toujours juste. Les aumônes publiques employées à des travaux publics par les ordres du Roy, seront toujours en ce pays de doubles monumens de sa bonté royale, & de la Charité bien ordonnée du meilleur des Rois.

Cette Compagnie estant toûjours dévoüée au service de Sa Majesté, ne sçauroit rien faire de mieux pour reconnoître vos bontez que de suivre vos ordres, de loüer une conduite aussi juste & aussi louable qu'est la vostre, que de s'employer

s'employer dans l'étenduë de son pouvoir, a remplir dans chaque condition, & dans chaque estat, les devoirs de la Religion & les devoirs de la Justice, & vous rendre avec tout l'attachement possible, les tres humbles & tres fidelles services, & son obéïssance.

Vous avez esté fort contente de la Satire de Mr Can-tenac, Chanoine de l'Eglise Metrepolitaine de Bordeaux, contre l'Opera, où tous ceux de cette Ville courent tous les jours avec fureur.

Février 1700.

Vous n'aprouverez pas moins sans doute le nouvel Ouvrage de sa façon, que vous allez lire.

AUX HOMMES MARIEZ.

FAvoris malheureux des amours legitimes.
Qui par divers chagrins en estes les victimes,
Et qui par un esprit inconstant & jaloux,
Mépriſez de l'Himen les charmes les plus doux.
Insensibles Maris, qui passez vôtre vie
Sans craindre le mépris, ny les traits de l'envie,
Cherchez dans vos devoirs un solide bonheur,

Pour établir chez vous le repos & l'honneur,
Ménagez doucement l'Epouſe qui vous aime ;
Elle vous eſt fidelle, agiſſez-en de même.
Jamais par des froideurs n'irritez ſes appas ;
On n'a guere d'amour quand on n'en marque pas.
Faites qu'à voſtre exemple elle ſoit toujours ſage.
Si vous eſtes coquet, elle ſera volage.
Si vous aimez le Jeu, les Feſtins, l'Opera,
Dans les meſmes plaiſirs elle s'égarera.
Mais s'il faut qu'en amour vous ſerviez de modele,
Où pourra-t-on trouver une Epouſe fidelle ?

Ne voit on pas souvent qu'une in-
juste froideur
Eteint dans le dégouſt voſtre pre-
miere ardeur.
L'Epouſe trop ſenſible à cette indif-
ference,
Paroiſt fiere à ſon tour, ſe rebute &
s'offenſe ;
De reproches ſanglans accompagne
ſes cris,
Et couve dans ſon cœur la haine &
le mépris.
Rien n'eſt ſi dangereux qu'un amour
qu'on outrage,
Et la vengeance eſt douce à l'eſprit
le plus ſage.
Soupçonnant cet ingrat d'un autre
attachement,
Elle le rend jaloux, & ſe fait un
Amant.
Leur dépit réciproque augmente
leurs querelles.

On ne peut les finir, elles ſont immortelles.
En vain pour les calmer s'aſſemblent des Parens,
Eux mêmes diviſez en partis differens,
Font naiſtre imprudemment une guerre civile,
Qui ne ſert qu'à groſſir les contes d'une Ville,
Il faut qu'une injuſtice établiſſe la paix,
En détachant les nœuds que le Ciel avoit faits.
La chicane autoriſe une mode barbare,
Ne pouvant les unir, il faut qu'on les ſepare.
Chez un Juge abuſé des témoins achetez
Attaquent ſa droiture avec cent fauſſetez,

Et font le mal ſi grand, qu'enfin à
toute force,
On extorque de luy le decret du
divorce.
Cet abus eſt cruel, & le Ciel le défend.
Pour éviter un mal on en fait un
plus grand.
Chaque Epoux diſpenſé des loix du
mariage,
Redouble ſon erreur & ſon liberti-
nage,
Et les pauvres Enfans confiez à l'un
d'eux,
Deviennent orphelins, & vivent
malheureux.
Quoy, faut-il aujourd'huy ſur de
legeres plaintes
Violer des Contrats, & les loix les
plus ſaintes,
Et dégageant les cœurs des plus ſa-
crez liens,

Joindre la loy des Turcs à l'erreur
des Chreſtiens ?
On ne laiſſe à l'Himen que des
nœuds en peinture,
Que le dépit immole au caprice, au
parjure.
C'eſt le corps & l'eſprit qui le font
ſubſiſter, [reſter ?
Et s'ils ſont ſeparez, que peut-il luy
On croit faire durer le nœud qui les
engage,
Mais à quoy ſert un bien dont on n'a
pas l'uſage ?
Quel moyen d'éviter ce malheur de
nos jours ?
C'eſt de regler d'abord ſa Femme &
ſes amours.
Evitez les tranſports des flâmes in-
diſcretes,
Et ne la traitez pas comme on fait
les Coquetes.

Songez qu'à quelque jeu qu'on pro-
digue son bien,
On se met au hazard de ne se laisser
rien.
D'un siecle corrompu ne suivez pas
la mode,
Sans devenir jaloux, ny vous rendre
incommode.
Portez la sans contrainte à garder
sa maison,
A n'en sortir pas seule, & sans bon-
ne raison.
Evitez du Jaloux la cruelle maxime,
Qui seire sous des clefs sa Femme
qu'il opprime.
Une vertu forcée est un vice ca-
ché,
Si le corps en est pur, l'esprit en est
taché.
L'exemple en est frequent aux riva-
ges du Tybre,

Où l'Epouſe s'égare au moment qu'elle eſt libre.

Les plus ſeveres loix des plus fiers Conquerans
Ne forcent pas les cœurs à cherir des Tyrans.
Tout excés eſt nuiſible, il eſt toujours blâmable,
Mais au joug de l'Himen il devient redoutable.
Il faut que ſans ſoupçon, & ſans eſtre emporté,
La devoir & l'honneur reglent ſa liberté.
Mais pour luy faire ſuivre une regle ſi belle,
Banniſſez les Amans qu'elle reçoit chez elle.
Eloignez promptement cet homme officieux,
Qui ménage en ſecret des momens precieux,

Qui flate vostre Femme, & qui la
préoccupe.
Il se dit vôtre Ami, mais vous estes sa
dupe.
C'est une étrange erreur des Maris
indolens,
De souffrir qu'une Femme écoute
des galans,
Et de les laisser seuls avec trop de
licence
Par des discours suspects troubler
son innocence.
Quoy, peut-on exposer sans choquer le bon sens,
Un beau vase fragile à la fureur des
des vents ?
A garder un tresor qui doit jamais
prétendre,
S'il le laisse aux voleurs qui cherchent
à le prendre ?
Cependant c'est la mode, & le benin
Epoux

Noseroit l'empêcher sans passer
pour jaloux.
Sottement possedé d'une aveugle
manie,
Il se fait un honneur de son ignomi-
nie.
Doit. il encor souffrir qu'elle aille à
l'Opera,
Où dans son cœur touché l'amour se
glisseta,
Ny même à Pharaon, Jeu charmant
& funeste,
Qu'elle perde son temps, & l'argent
qui luy reste?
Si l'on suivoit l'esprit de la loy des
Chrestiens,
On fuiroit ces plaisirs que prenoient
les Payens.
Mais on veut s'aveugler, on se fait
d'autres guides,
Et ce n'est plus le temps des maxi-
mes rigides.

Si vous les inſpiriez, ah, que vous feriez bien!

Mais prelchez, murmurez, vous ne gagnerez rien.

Je vous ay parlé du Mandement de pluſieurs Archeveſques & Eveſques du Royaume faits dans leurs Dioceſes pour la publication de la conſtitution de N. S. Pere le Pape Innocent XII. portant condamnation du Livre intitulé, *Expoſition des Maximes des Saints ſur la vie interieure*, mais je ne vous ay encore rien dit du Mandement de M l'Evêque de Noyon, Pair de France,

Vous ſçavez que tout ce qui part de la Plume de ce Prelat, eſt rempli d'une profonde érudition, & qu'il n'eſtoit encore qu'Abbé de Tonnerre, & dans un âge peu avancé, qu'il prêchoit des Carêmes & des Avents entiers devant le Roy. Il le faiſoit avec tant de force & d'éloquence, que ſes Sermons égaloient ceux des Predicateurs de la plus haute réputation. Ainſi il ne faut pas s'étonner ſi tout ce qu'il écrit eſt recherché & applaudy. Ce dernier Mandement Paſtoral l'eſt beaucoup. L'on y voit

d'abord une infinité de citations sur le sujet qu'il traite, Elles font voir combien il posſede à fond les Peres de l'Eglise & l'Ecriture. Il rapporte enſuitte la condamnation du Livre dont il s'agit, & dit aprés. *Cette Conſtitution Apoſtolique a eſté unanimement receuë par l'Egliſe Gallicane, & acceptée avec les mêmes acclamations que les Lettres des Saints Papes Celeſtin I. & Leon II. adreſſées aux Peres des Conciles Generaux d'Epheſe & de Chalcedoine, y furent eſtimées & approuvées* La Foy de l'Egliſe a concouru avec

celle de son Chef, qui en a esté l'Oracle, & l'unité de l'Episcopat solidairement commun a jugé souverainement avec le Saint Esprit.

Tel a esté le succès de nos Assemblées Provinciales, revestuës de toute la force d'un Concile National, quoy que dépoüillées & privées de ce nom, mais en même temps esperances fondées, présages certains, semences heureuses, des fruits plus abondans d'une doctrine saine, d'une discipline exacte & d'une morale pure, que l'Egliſe de France pourra recueillir dans la forme plus regu-

liere qne des Conciles Provin-ciaux, par les ordres & sous les auſpices du plus religieux de tous les Rois, qui renferme éminemment en ſa perſonne ſacrée toutes les admirables qualitez que les Oracles de l'Ecriture, les Monumens des Conciles, & les Annales des Hiſtoires ont relevées à l'honneur & en faveur des plus inſignes Heros qui ayent jamais paru parmy les Juifs, les Chreſtiens & les François.

En effet Louis le Grand eſt un autre David, & le plus ſage des Princes.

Un Salomon qui donne la paix,

& dont le Trône sans égal s'éleve & s'affermit tous les jours.

Un Jehu fidelle & choisi de Dieu pour commander à son Peuple & detruire la Maison d'Achab.

Un Josias plein d'équité, & qui ne s'écarte jamais des regles de son devoir.

Le nouveau Constantin, & l'Evêque exterieur ordonné de Dieu pour rendre & conserver la paix à l'Eglise.

Le Theodose animé de l'esprit sacerdotal, & par là si digne de respect.

Le Marcian rempli de zele,

qui merita autrefois le ſacré nom de Preſtre.

Victorieux comme Clovis, ſoigneux du ſalut de ſes Peuples, Protecteur de la Patrie, Arbitre des Nations.

Le puiſſant Theodebert, dont les armes ont une puiſſance divine, recommandable par l'excellence de la Royauté, & la multitude des differens Peuples qui luy ſont ſoumis, dont la puiſſance pour eſtre étenduë, n'eſt pas moins unie.

Plus illuſtre que Childebert & dont la dignité Royale en ſon auguſte perſonne. ſurpaſſe d'autant plus celle des autres Princes, qu'ils

sont eux mêmes au dessus des autres hommes.

Le nouveau Clotaire, qui a donné un Edit solemnel pour reprimer l'audace de ceux qui oseroient violer l'ordre étably par l'avis des Evêques & des principaux de l'Etat.

Plus ferme que les Charles à défendre la liberté de l'Eglise Gallicane, & qui ne cede en rien à la piété exemplaire de S. Louis.

Prince enfin éclairé des lumieres d'un genie superieur, & qui ayant une parfaite connoissance de la malignité de l'Heresie, ordonne avec autorité, pour parler

le langage de Saint Augustin, tout ce que l'Eglise en peut & doit desirer. En effet, les Rois rempliſſent leurs obligations à l'égard de Dieu en qualité de Rois, lors qu'ils font pour ſon ſervice, ce qu'il n'y a que les Rois qui puiſſent faire.

Et c'eſt ce qui ôte à nos Heretiqoes, auſſibien qu'aux Donatiſtes, tout ſujet de ſe plaindre de tant d'Arreſts & d'Edits, puis que ſi les Princes malheureuſement engagez dans l'erreur, ont fait pour l'établir des loix contre la verité, ceux qui ſont heureuſement éclairez de ſes vives lumie res, doivent faire pour elle con ſr

l'erreur, des loix qui rendent cou-
pables tous ceux qui les mépriſent,
eſtant certain qu'une perſonne qui
refuſe de faire ce que la divine Veri-
té luy commande par le miniſtere des
Rois pour le progrès de la Religion,
& la deſtruction de l'iniquité, eſt
juſtement punie par les hommes,
ſans pouvoir trouver ny excuſe,
ny pardon devant Dieu.

Ce religieux Monarque, auſſi
zelé pour maintenir les loix de
l'Egliſe, que ſoumis à ſes deciſions,
ne pouvoit donner des preuves
plus éclatantes de ſon inſigne pieté,
que celle de nous laiſſer dans l'an-
cienne & canonique poſſeſſion des

Assemblées Provinciales, & de nous avoir permis d'en tenir une sur le sujet de la presente Constitution.

C'est ainsi que S. M. suivant, & même surpassant l'exemple des plus saints Empereurs, a reconnu, & soutenu le droit divin, & le pouvoir essentiellement attaché au caractere Episcopal, de juger les questions de foy.

Les termes & les clauses d'un Bref qui n'est point adressé aux Archevesques & Evesques paroistroient en quelque façon contraires aux Libertez de l'Eglise Gallicane, & aux usages du

Royaume, mais excitez par l'extréme desir de répondre aux instances du Zele du Roy, pressez d'ailleurs par nostre profond respect pour le digne Pontife du Siege Apostolique, nous avons cru qu'il suffisoit de suppléer au défaut de la forme par le merite du fond.

Ce n'est pas seulement en cette nouvelle & importante occasion que l'Eglise Gallicanr, toute jalouse qu'elle est des Privileges que les Conciles, & particulierement celuy de Nicée, ont conservez aux grandes & principales Eglises, semble avoir oublié ses Libertez pour faire triompher la verité, &

plus promptement & plus sure-ment.

En effet, n'en a t elle pas usé de la même maniére dans la reception des Rescrits du Pape Leon III. du temps de Charlemagne; & pour passer tout d'un coup des anciens faits aux nouveaux, n'a-t elle pas aussi accepté de nos jours le Bref d Innocent X portant condamnation du livre de Jansenius, & la Csnstitution d Alexandre VII. expediée en forme de Bref pour la signature du Formulaire. Sa veneration n'est pas encore moindre à present pour les Decretales authentiques, quoy que plu-

sieurs

sieurs ne soient que de simples lettres, & des réponses particulieres.

Cependant nous aurions desiré de tout nostre cœur, & il auroit esté plus conforme à la Discipline primitive, & observée dés le temps de S. Cyprien, que cette affaire qui a fait tant de bruit & d'éclat eust esté assoupie, & terminée dans le Royaume où elle estoit née; mais puisque M^r l'Archevesque de Cambray l'a d'abord portée au Saint Siege, nous avons du moins cette consolation, & même une extrême joye de sa parfaite soumission au jugement Apostolique;

soumission qui nous apprend que si son esprit s'estoit laissé malheureusement séduire par l'erreur, son cœur l'avoit heureusement redressé pour suivre la Verité ; soumission qui engage ce Pasteur dans son Mandement, de donner à son Troupeau jusqu'au dernier soupir de sa vie, l'exemple d'une pleine & entiere obeïssance au Saint Siege ; soumission enfin qui a consommé le grand ouvrage de la Paix de l'Eglise, troublée par la nouveauté d'une doctrine dangereuse & illusoire, & qui luy estoit inconnuë

O exemple rare ! ô matiere di-

gne d'une ſinguliere admiration ! Chef d'œuvre de grace triomphan-te, heureuſe faute, erreur avantageuſe, aveuglement èclairé, tromperie plus paſsive qu'active, tenebres éclatantes, & diſſipées par la lumiere du Soleil de Juſtice, table ſalutaire, reſſource du naufrage, fatal écueil, qui eſt devenu le Port du ſalut, remede plus grand que le mal, humiliation glorieuſe, honte honorable, ſcandale ediſiant, chute du juſte relevé & ſoutenu par la main de Dieu!

Que de ſuccés imprevûs ! Le miſtere du Semiquieriſme eſt enfin decouvert & revelé, les illuſions

sont evanoüies, les temperamens sont reconnus pour des excès, les expediens pour des inconveniens, & les vingt-trois propositions avancées, & soutenuës comme maximes des Saints, ont esté notées & flétries avec d'autant plus de justice, qu'elles donnoient atteinte à la verité de nos misteres, à la pureté des mœurs, à l'autorité de l'Eglise, & à l'excellence de l'Oraison.

Plusieurs grands Prelats, heritiers & animez de l'esprit de nos saints Predicateurs, ont esté dans leurs doctes Ecrits les genereux defenseurs des verités orthodoxes,

que le Semiquietisme avoit temerairement attaquées. Et nous, quoy que le moindre de tous ceux qui forment le College Apostolique & Episcopal de l'Eglise Gallicane, avons eu toutefois l'honneur d'estre des premiers à signaler nostre zele dans nostre Lettre Pastorale.

Tel avoit esté le glorieux employ des Athanases, des Gregoires de Nazianze, des Cyrilles d'Alexandrie, & des Leons, pour confondre les detestables erreurs des Ariens, des Macedoniens, des Nestoriens, & des Eutichiens, dans les Conciles Ecumeniques de Nicée, de Constantinople, d'E-

phese & de Chalcedoine.

Il ne nous reste donc plus, mes chers Freres, aprés avoir rempli tous les devoirs de l'autorité, de la sollicitude & de la charité de nostre divin ministere, qu'à profiter de la conjoncture presente, afin de renouveller les assurances respectueuses de nostre fidelle & inviolable Communion avec la Chaire de Saint Pierre, à laquelle, suivant le témoignage de Saint Irenée, il faut necessairement que toutes les Egliſes ſe réuniſſent, comme à la premiere & principale Puiſſance,

Il adhere enſuite par toutes

ces raisons au Jugement de nostre Saint Pere le Pape, & en consequence du Decret de l'Assemblée Provinciale de Reims, il condamne le Livre intitulé, *Explication des maximes des Saints sur la Vie interieure*, & les vingt trois Propositions qui en ont esté extraites, avec les mêmes qualifications de la Constitution Apostolique.

Mrs les Lanternistes de Toulouse donneront un Prix cette année, à leur ordinaire. Voicy ce qu'ils ont fait imprimer sur ce sujet.

BOUTS RIMEZ

Proposez par les Lanterniſtes, Pour l'année 1700.

ON a lieu d'eſperer que nos Bouts-rimez plairont beaucoup cette année. On a pris ſoin qu'ils euſſent quelque rapport à la ſituation des choſes preſentes; & comme il n'y a rien de plus agréable que la Paix, il eſtoit malaiſé de ne pas l'avoir en veuë dans le choix qu'on a fait de ces Rimes. Elles ſont toutes propres à inſpirer de beaux

ſentimens pour la gloire du Roy, de ce grand Monarque qui nous a procuré cette Paix d'une maniere tout à fait heroïque. Le retour de l'innocence & des ſolides plaiſirs, le rétabliſſement des beaux Arts & du Commerce, fourniſſent une matiere remplie de nouveaux agrémens. Que de merveilles à décrire! Que de vertus à repreſenter! Eſt il de plus doux attrait, de plus charmante invitation pour les Muſes? C'eſt en travaillant ſur un ſi noble ſujet, qu'elles peuvent s'acquerir une répu-

tation immortelle *Olive.*

Eclatans.

Temps.

Active.

Attentive.

Coniens.

Tuans.

Captive.

Saison.

Orizon.

Barriere.

Souvenir.

Carriere.

Avenir.

Les Sonnets doivent estre accompagnez d'une Priere en quatre Vers pour le Roy, & d'une Sentence. Les Auteurs mettront leur seing couvert & cacheté au bas de leurs Sonnets, ou dans une Lettre separée, le tout sous la même envelope, & rendu franc de port chez Mr Seré, prés la Place de Roaïx à Toulouse, huit jours avant la Saint Jean. On avertit que les Sonnets qui seront en petits Vers, ou à rimes composées, ne pourront prétendre au Prix.

Le Sieur Nicolas le Clerc, Libraire ruë Saint Jacques, à l'Image Saint Lambert, debite un Livre nouveau, intitulé, *Histoire des Mouvemens arrivez dans l'Egliſe au ſujet d'Origene & de ſa doctrine*. Origene eſt peut-eſtre celuy des Auteurs Eccleſiaſtiques, dont on ait dit dans tous les ſiecles plus de bien & plus de mal. Pluſieurs ont écrit pour faire voir ce qu'on doit penſer de ſa doctrine; d'autres pour examiner ce qu'on doit penſer de ſon ſalut; mais perſonne n'avoit encore entrepris de donner une Hiſtoire

complete de l'Origenisme, c'est à dire des Mouvemens arrivez dans l'Eglise durant prés de quatre cens ans, au sujet d'Origene & de sa doctrine. On peut dire que ces mouvemens renferment quantité des plus beaux endroits de l'Histoire Ecclesiastique. La Vie d'Origene, meslée d'un si grand nombre d'évenemens fort singuliers, les rapports qu'il a eus avec trois ou quatre Empereurs, les divers caracteres de ces Princes, les uns affectionnez à l'Evangile, les autres résolus à faire perir tous

les Chreſtiens, la triſte chute de
pluſieurs, les actions heroïques
des autres la pluſpart Diſciples
d'Origene, combattant ſous
ſes yeux dans trois differentes
perſecutions, le malheur de
celuy qui eſtoit le maiſtre de
tant de Martyrs, ſa penitence,
& la maniere dont il pleura ſa
faute; combien peu il s'en fal-
lut qu'il ne mouruſt pour J. C.
& le ſujet que l'on a de crain-
dre qu'il ne ſoit mort Hereti-
que; ce qu'il fit en voyant ſa
doctrine condamnée par preſ-
que tous les Eveſques; l'Apo-
logie qu'il publia, ſans nean-

moins vouloir rien retracter, les jugemens qu'on en fit, les contestations qui s'éleverent dessors sur son sujet entre plusieurs Eglises, fournissent à l'Auteur de cette Histoire une belle & ample matiere, qui fait le sujet de ses deux premiers Livres.

Dans le troisiéme on voit de quelle maniere la Secte des Origenistes commença à se former, comment ses Livres devinrent à la mode: ce que firent les premiers hommes de l'Eglise pour leur donner vogue; l'ardeur des Solitaires

à les lire & à les répandre ;
combien peu de perſonnes
découvrirent ce qui en arri-
veroit ; le zele & la fermeté de
Saint Pachome, qui ſe trouva
preſque ſeul oppolé à ces fata-
les lectures, ce que Dieu luy
avoit révelé à cet égard ; les
mouvemens que ſe donna S.
Athanaſe, pour arracher Ori-
gene aux Ariens ; l'artifice
avec lequel ceux cy ſe décla-
rerent ſes Diſciples, ce qui
ſervit infiniment à leur acque-
rir de l'autorité & de la créan-
ce dans les eſprits.

Dans le quatriéme Livre

on trouve ce qui arriva, lors que les Origeniſtes ſe furent accoutumez à ne plus regarder la chair que comme la priſon de l'eſprit, & nullement comme une peine de nous-mêmes, ſanctifiée par l'union qu'elle a avec J. C. & deſtinée à regner avec luy dans la Gloire. De là ils crurent pouvoir conclurre que les ſoüillures de la chair n'eſtoient pas capables d'oſter à l'eſprit la pureté, ny de le priver de la grace du Createur. On voit aſſez à quelles abominations con-duit ce déteſtable principe,

qui forma dans l'Orient une seconde Secte d'Origenistes ; si décriez par leurs desordres, qu'on leur donna le nom d'*Infames* & de *Débordez*. Ce double Origenisme, l'un charnel & l'autre spirituel, a pour témoin Saint Epiphane, qui semble avoir peint dans l'un & dans l'autre ce qui est arrivé de nos jours à l'égard du Quietisme. On y remarque encore que l'Origenisme charnel dura tres peu, & fut abhorré de tout le monde ; ceux même qui en estoient infectez n'osant produire aux

yeux des hommes une doctri-
ne si affreuse ; au lieu que
l'Origenisme spirituel, dont
les Sectateurs, selon Saint Epi-
phane mesme, estoient irre-
prochables du costé de la pu-
reté, ne put estre éteint que
deux cens ans aprés, tant il est
vray qu'une Heresie charnelle
est moins à craindre pour l'E-
glise, que celle où l'on ne voit
rien que de tres-reglé dans
les mœurs.

Didyme qui passoit pour
un homme à révelation, & qui
estoit d'ailleurs un prodige de
science, devint le Chef des

Origeniſtes de ſon Siecle. Rufin, Preſtre d'Aquilée d'un merite extraordinaire, entra dans ſes ſentimens, & y engagea Melanie, dont il eſtoit le Directeur. Cette Dame, des plus anciennes Maiſons de Rome, que quantité d'actions d'une vertu peu commune avoient miſe dans un tres-haut degré de réputation, conſacra ſon bien & ſon credit à l'avancement de ce Party. Jean, Eveſque de Jeruſalem, voulut que la Paleſtine en fuſt le centre, toujours neanmoins par dépendance

des Monasteres d'Egypte, qu'une autorité sans exemple rendoit plus propres que tous les autres à persuader la nouveauté. Saint Jerôme & Saint Epiphane se mirent en devoir d'y résister, & s'éleverent contre les erreurs d'Origene. On leur opposa les témoignages des Saints Athenodore, Gregoire Thaumaturge, & de Denis d'Alexandrie, Pierius, Theognoste, Pamphile d'Atanaze, Hilaire, Gregoire de Nazianze, Gregoire de Nisse, Basile, Ambroise, Eusebe de Verceil, qui tous avoient fait gloire

d'eſtre, les uns Diſciples, les autres Traducteurs & admirateurs d'Origene. Rome, & tout l'Occident prit part à cette contestation, beaucoup moins éclatante pour la qualité des perſonnes, que par les artifices dont les Origeniſtes ſe ſervirent pour opprimer les deux premiers hommes qui fuſſent alors, l'un dans l'Egliſe Grecque, & l'autre dans la Latine.

Theophile, Evêque d'Alexandrie, commence à paroiſtre en cet endroit. Il ſemble ne vouloir prendre aucun

parti, & puis il panche du coſté de Jean de Jeruſalem, trompé qu'il eſt par le perfide Iſidore, dont il ignore les liaiſons ſecretes avec les Origeniſtes Enfin il les découvre, & il éclate contre eux. L'Egypte entiere ſe remuë, tandis que Rome ſe déclare preſque toute en faveur d'Origene, & de Ruffin, ſon Traducteur. Tout conſpire a corrompre la Foy de cette premiere Egliſe, lors que Dieu ſuſcite une Femme pour la ſoutenir. Marcelle découvre les impoſtures de Ruffin. Anaſtaſe, ſi toſt qu'il

est élevé sur le Trône de Saint Pierre, les frape d'anatheme. Les Eglises d'Alexandrie, de Chypre, d'Aquilée, de Milan, conspirent à foudroyer Origene, & à le déclarer Heretique. Melanie se convertit. Ruffin est obligé de se cacher; & tandis qu'il cherche à redresser ses affaires, il meurt plus opiniâtre que jamais; mais avant que de mourir, il réüssit à commettre l'un avec l'autre ces deux incomparables Docteurs, Saint Jerôme & Saint Augustin. L'Histoire de leurs differens termine le

Livre quatriéme, & elle eſt écrite d'une maniere auſſi propre à edifier qu'à inſtruire.

Dans le cinquiéme, on voit celuy de Theophile & de S. Jean Chriſoſtome, au ſujet des Origeniſtes. Cet événement ſi celebre & ſi tragique que les Anciens & les Modernes ont raconté chacun ſi diverſement, & la pluſpart d'une maniere peu ſuivie, eſt icy dégagé de tout ce que la paſſion a fait dire de part & d'autre, & puis rapporté naïvement ſur la foy de divers témoignages

qu'on voit bien ne pouvoir
estre suspects.

Ensuite on voit les liaisons
de Vigilantius & de Pelage
avec les Origenistes. Les der-
niers combats de Saint Jerô-
me contre ces deux Heresiar-
ques, la mort & l'eloge de cet
infatigable Ecrivain.

Aprés cela viennent les
avantures de Synesius, qu'on
fit Evesque malgré luy, quel-
que chose qu'il pust dire de
son attachement aux erreurs
d'Origene ; jusqu'à publier
hautement qu'il n'y renonce-
roit jamais non plus qu'à sa

femme, à ſon jeu, & à ſon équi-
page de chaſſe ; les ſoins qu'il
ſe donna depuis pour détruire
ces mêmes erreurs qui ſubſiſ-
terent néanmoins fort paiſi-
blement durant prés de cent
ans par la diverſion que firent
Neſtorius & Eutichés, dont
les differentes factions divi-
ſées en cinq ou ſix branches,
déchirérent ſi longtemps l'E-
gliſe. A peine ſont elles diſſi-
pées que l'Origeniſme repa-
roiſt. L'admirable Saint Sab-
bas arme tous ſes enfans con-
tre cette hydre renaiſſante,
mais il a le déplaiſir de la voir

se gliſſer juſque dans ſes Mo-
naſteres, d'où eſtant preſque
parvenuë à la Cour, plus l'Em-
pereur Juſtinien fait d'efforts
pour la détruire, plus un Evê-
que ſon Miniſtre la ſoûtient
habilement à ſon inſçu. Cela
dure douze ans entiers pen-
dant leſquels le courage des
Défenſeurs de la Foy eſt mis
à d'étranges épreuves. Enfin
ce que les hommes ne peu-
vent faire, le Tout puiſſant le
fait, & tout d'un coup une
Secte qui eſtoit l'œuvre de
plus de trois cens ans eſt diſ-
ſipée.

On trouve à la fin de cet Ouvrage deux choſes dignes de la curioſité des Scavans. La premiere eſt un plan de la doctrine d'Origene dont les erreurs avoient paru juſqu'icy n'avoir nulle liaiſon l'une avec l'autre. Or on démontre par ce plan qu'elles viennent toutes d'un même principe, qui n'eſt autre choſe que la maniére outrée dont Origene concevoit l'immutabilité de Dieu.

L'autre piece eſt un éclairciſſement ſur ce que les Anciens, ont dit de la condam-

nation d'Origene & de ſes Diſciples dans le Concile general, ce qu'on fait voir ne pouvoir convenir au Concile tenu en 553. & en même temps on prouve que le V. Concile general, ſuivant l'idée des Anciens, eſtoit compoſée des Aſſemblées tenuës en trois temps differens, ſçavoir en 536. contre Anthime, en 541. contre Origene, & en 553. contre les trois Articles, de même que le Concile de Trente eſt compoſé de celles qui ont eſté tenuës à diverſes repriſes ſous trois Papes differens dans

l'eſpace de dix-huit ans

Jamais on ne s'eſt mieux diverty à la Cour qu'on a fait pendant le dernier Carnaval. Les divertiſſemens y ont eſté frequens, agréables, ingenieux, & ont tellement ſuccedé les uns aux autres, qu'à peine a-t-on eu le temps de ſe délaſſer des agréables fatigues que cauſent des plaiſirs continuels. Les grands ſpectacles tenoient autrefois la place de cette foule de petits divertiſſemens, c'eſt à dire, les Balets hiſtoriez, diviſez en

plusieurs parties, & meslez de recits, dont le Roy donnoit chaque Carnaval un ou deux à sa Cour, avant que la mode des Opera, eust commencé. Cette mode n'eut pas si tost commencé à estre goûtée, que le Roy en fit faire tous les ans pour le divertissement de la Cour, d'une magnificence digne de luy. C'est tout dire, jamais Souverain n'ayant esté si magnifique. Quoy que ces divertissemens ne détournassent pas ce Monarque de l'application qu'il donnoit aux affaires de son Etat, il a cru

depuis quelques années se devoir priver de la plus part de ceux que prend sa Cour. S'ils sont moins grands parce qu'il ne les ordonne pas ils diversifient davantage les plaisirs d'un long Carnaval, & sont necessaires pour occuper une Cour aussi galante & aussi nombreuse que celle de France. C'est pour cela que le Roy les honore quelquefois de sa presence, afin de faire connoistre qu'il ne les desaprouve pas. Voicy ceux qui ont diverty la Cour pendant le Carnaval.

Le 7. Janvier il y eut un bal à Marly qui commença par un divertissement meslé de Musique & de Danses, dont le titre estoit *Le Roy de la Chine*. Ce Roy y estoit porté dans un Palanquin, & precedé d'une trentaine de Chinois, tant Musiciens chantans, que de Joüeurs d'instrumens. Le S^r des Moulins de l'Opera, y divertit beaucoup dans une Danse grotesque, representant une Pagode.

Le lendemain il y eut encore à Marly le même divertissement, & Bal ensuite. Les

Seigneurs & les Dames du Bal n'eſtoient point en habits de Maſque.

Le Jeudy 21. du même mois il y eut bal à Marly, & tous les Danſeurs & Danſeuſes parurent en riches habits de Maſques. Madame la Ducheſſe de Bourgogne repreſentoit la Deeſſe Flore, & Meſdames les Ducheſſes de Villeroy & de Sully, & les Comteſſes d'Ayen & d'Eſtrées, & Meſdemoiſelles de Melun & de Bournonville, eſtoient les Nymphes de ſa ſuite. L'habit de Madame la Ducheſſe de

Bourgogne estoit riche & ga.. lant, & ceux des Nymphes de sa suite estoient du même gouſt. Madame la Princesse de Conty Doüairiere, Mesdames les Ducs mes les Marquises de Ville- quier & de Chastillon estoient en Amazones. Madame la Duchesse de Chartres, Madame la Duchesse, Mademoiselle d'Armagnac & Mademoiselle de Tourbes, estoient en Sultanes tres magnifiquement vétuës. Mesdames les Duchesses d'Humieres, de S. Simon, & de Lauzun, & Madame la Marquise de Souvray,

estoient habillées à l'Espagno-
le de velours noir, avec beau-
coup de Diamans. Tous ces
habits avoient este faits exprés
pour ce jour-là. Lors que tou-
te l'Assemblée fut placé on vit
paroistre la Mascarade qui
avoit pour titre *les Amazones.*
Un Timbalier More marchoit
à la teste monté sur un Cha-
meau, puis des Amazones
chantantes, ausquelles des
Sarmates & des Scithes de
leurs Sujets, donnoient plu-
sieurs divertissemens, un com-
bat de Gladiateurs & des Vol-
tigeurs sur un cheval de bois.

Il y eut auſſi quelques Danſes
Le bal commença enſuite &
& dura juſqu'à une heure.

Le Vendredy le Bal com
mença à la même heure. Ma
dame la Ducheſſe de Bourgo
gne ne mit point d'autre ha
bit que celuy qu'elle avoit
porté tout le jour. Si toſt que
toute la Cour fut placée, la
pluſpart des Danſeurs & Dan
ſeuſes entrérent en danſant,
tous vêtus à la Villageoiſe
mais fort galamment. Aprés
qu'ils eurent danſé quelque
temps, ils s'aſſirent, & la Maſ
carade préparée pour ce ſoir-là

parut. Elle avoit pour titre, *les Savoyards*. Quatre d'eux portoient des Malles, desquelles, lorsqu'elles furent posées à terre, sortirent des Enfans qui firent une Entrée de ballet. Un Arlequin & un Polichinelle, & Marinette & Zerbinette leurs Femmes, danserent à merveilles, c'estoit le sieur Balon & des Moulins. Le premier estoit Arlequin & l'autre Polichinelle. Les Femmes estoient Mesdemoiselles Varango & Chappe. Une petite Arlequine qui sortit d'une des Malles, divertit fort l'As-

ſemblée par ſes petites poſ-
tures. Monſeigneur vint en-
ſuite en Maſque avec Ma-
dame la Princeſſe de Conty
& pluſieurs autres Dames, &
quelques Seigneurs de la Cour.
Le Bal finit à une heure.

Le Mercredy 27. Janvier le
Roy donna un grand Bal dans
ſes grands Appartemens de
Verſailles. Il commença à on-
ze heures aprés le ſouper du
Roy. La Salle où ſont les Tri-
bunes pour la Muſique, fut
choiſie pour le lieu du bal.
L'on y ajoûta pluſieurs luſtres,
& l'on diſpoſa tout autour de

grands gueridons sur lesquels on mit des girandoles, l'on éleva des gradins aux deux bouts & dans les croisées, & & l'on rangea des formes & des sieges autant qu'il fut possible, en laissant un espace pour la Danse. Tous les Princes & Seigneurs & les Dames qui devoient danser, y vinrent en habit de Masque. L'entrée y fut libre pour tous les Masques, pourvû qu'aux premieres portes il s'en démasquast un qui répondist de sa Compagnie. L'on établit aussi des Violons & des Hauts-

bois dans les deux chambres voisines de la principale Salle du Bal. Les Masques remplissoient déja tout l'Appartement, lors que le Roy arriva la foule y estoit tres grande, & l'on eut peine à conserver du terrain pour la danse. Madame la Duchesse de Bourgogne changea trois fois d'habits. Elle y parut d'abord sous celuy de Flore, puis sous celuy d'une Laitiere, & enfin sous celuy d'une Vieille. Monseigneur, Monseigneur le Duc de Bourgogne, & Messeigneurs les Princes ses Freres, chan-

gerent auſſi pluſieurs fois d'habits, ainſi que Madame la Princeſſe de Conty, & pluſieurs Dames tant de la ſuite de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, que de la Compagnie de Madame la Princeſſe de Conty. Il y vint beaucoup de Maſques, tant de la Cour que de Paris. L'on danſa toujours dans trois lieux differens L'on apporta une magnifique Colation à une heure, dans la grande Salle. Le Roy ſe retira à deux heures, & Madame la Ducheſſe de Bourgogne à quatre, & le Bal finit.

Le 4. il y eut Bal à Marly. Le Roy & la Reine d'Angleterre y vinrent, & souperent aprés le Bal avec Roy. Ce Bal commença à huit heures, & s'ouvrit par une entrée de trois Espagnols & de trois Espagnoles. Madame la Duchesse de Bourgogne, Madame la Comtesse d'Ayen & Mademoiselle de Bournonville estoient les Espagnoles, & Mr le Comte de Brionne, Mr le Duc de Guiche, & Mr le Chevalier Sully, les Espagnols. L'entrée fut tres galante & bien executée. A cette entrée succeda cel-

le de Monſeigneur, de Monſieur le Duc de Chartres, & de Madame la Princeſſe de Conty. Elle repreſentoit un vieux Maiſtre d Ecole & ſa Femme, quatre Enfans & quatre Nourrices qui les conduiſoient par les Lizieres. Le Maiſtre d'Ecole eſtoit Mr le Marquis de la Valliere; ſa Femme, Monſieur *corrigez* le Duc de Chartres; les quatre Enfans, Monſeigneur, Mr le Marquis de Villequier, Mr le Comte de Brionne, & Mr le Marquis d'Antin. Les Nourri- *Pardaillon*
ces eſtoient Madame la Prin- *melun.*
ceſſe de Conty, Mes d'Epinoy,

de Villequier & de Chaſtillon.

Aprés cette entrée l'on vit paroiſtre la mascarade des musiciens & des Danſeurs. Le ſujet eſtoit une Noce de Village, & les Acteurs, le Seigneur & la Dame du Village, les Parens de la mariée, les Garçons & les Filles de la Noce. Il y eut quatre Scenes en musique, & quelques entrées de Ballet, où les Sieurs Ballon & des Moulins, & mademoiſelle du Fort firent merveilles. Le Bal continua aprés la mascarade juſqu'à dix heures & un quart.

Le lendemain, il y eut en-

core Bal à la même heure. Les Danſeurs & les Danſeuſes n'eſtoient point en habits de maſque. Toutes les Dames Danſantes furent toujours en habits de maſque. Un quart d'heure aprés que le Bal fut commencé, Madame la Ducheſſe de Bourgogne entra en habit de magicienne, tres magnifique. Elle eſtoit ſuivie de Meſdames les Ducheſſes de Sully & de Villeroy, des Comteſſes d'Ayen & d'Eſtrées, & de Meſdemoiſelles de Melun & de Bournonville, veſtuës du même gouſt. Peu de temps

aprés, parut la Mascarade des Musiciens & Danseurs. Le lendemain de la Noce estoit le sujet de ce divertissement. Les mêmes Danseurs firent merveilles, & ce qui divertit beaucoup, ce fut un faux Bapaume, ce Bapaume passe à la Cour pour un plaisant, il estoit si ressemblant à l'original, que toute l'Assemblée y fut longtemps trompée. Il y eut encore une Mascarade fort galante qui representoit p'usieurs faits de Dom Quichore de la Manche, le Combat du Chevalier des Miroirs, la Princesse

ceſſe Doloride, les Dames barbuës, & les frayeurs de Sancho au ſujet de l'Ecuyer au grand nez Le bal continua enſuite juſqu'à dix heures & un quart.

Madame la Ducheſſe de Bourgogne ayant ſouhaité que Madame la Chanceliere luy donnaſt un Bal, elle reçeut cette propoſition avec beaucoup de joye; & quoy qu'elle n'euſt que huit jours pour s'y préparer, elle réſolut de donner à cette Princeſſe, dans une même ſoirée, tous les divertiſſemens que l'on

Shelly-peare.

prend ordinairement pendant tout le cours du Carnaval ; ſçavoir ceux de la Comedie, de la Foire, & du Bal, ce dernier renfermant les plaiſirs que donne dans cette Saiſon la varieté bizarre des Maſques galans, groteſques, & magnifiques qui y abondent. Tout ſe trouva preſt pour le jour marqué. Cependant la Feſte fut differée de neuf jours, à cauſe d'un mal de dents ſurvenu à cette Princeſſe. Le jour deſtiné à la donner eſtant venu, on poſta des détachemens de Suiſſes dans la ruë & dans

la Cour, avec plusieurs Domestiques de Madame la Chanceliere, en sorte qu'il n'y eut aucun embarras, ny à la porte, ny même aux avenuës de la Chancellerie. Il y eut outre cela de si bons ordres donnez, que malgré la confusion qui se trouve ordinairement aux portes des lieux où se font de semblables Festes, toutes les personnes de distinction, pour qui il y avoit des places marquées, entrérent avec facilité & furent placées de même. La cour estoit éclairée, ainsi que le Vestibule, &

l'Eſcalier, où il y avoit des luſtres & des girandoles ſur des torcheres ; on remarquoit d'abord dans la Salle preparée pour le Bal, un grand Portrait de Madame la Ducheſſe de Bourgogne, qui eſtoit ſur la cheminée. Il y avoit tout autour de cette Salle des gradins de trois à quatre pieds de long, & entre chaque gradin étoient des torcheres magnifiques, ſur leſquelles il y avoit des girandoles, outre dix luſtres ſuſpendus. On avoit dreſſé un grand Amphitheatre dans la face du bas de la Salle, pour

cinquante tant Hautbois que Violons du Roy, tous en habits de Masque uniformes, avec des bonnets garnis de plumes, ce qui formoit un spectacle aussi magnifique que nouveau dans ces sortes de Festes. Il y avoit des formes tout autour de la Salle, au dessous des gradins, & au devant de ces formes, un rang de tabourets, audevant desquels estoient trois fauteüils, l'un pour Madame la Duchesse de Bourgogne, & les deux autres pour Monsieur & pour Madame. Monsieur n'y vint

point à cauſe d'une leger
indiſpoſition, & Madame
vint ſans eſtre maſquée. Où
avoit laiſſé un grand quarr
reſervé pour la danſe. A coſt
de la Salle du Bal, ſur le mê
me palier de l'eſcalier eſto
une autre Salle fort éclairée
dans laquelle il y avoit de
Violons & des Hautbois, &
cette Salle eſtoit pour reco
voir les Maſques, qui, à cau
de leur grand nombre ne pou
voient entrer dans la Salle d
Bal.

Madame la Ducheſſe
Bourgogne fut reçuë à la de

cente de ſon Caroſſe par Mr le Chancelier, Madame la Chanceliere, & Mr le Comte de Pontchartrain. Pluſieurs de leurs Parens & Amis s'étoient joints à eux, comme Mr le Duc de Leſdiguieres, Mr le Duc de Saint Simon, Mr le Duc de la Meilleraye, Mr le Duc de Humieres, Mr le Marquis de Beringhen, Mr le Comte de Quintin, Mr de Duſſon, Mr le Comte de Roucy(1), Mr le Comte de Blanzac(2), Mr le Chevalier de Roucy, & Mr le Chevalier de Royer, avec pluſieurs Dames, ſça.

voir, Madame la Ducheſſe de Leſdiguieres, Madame la Ducheſſe de Saint Simon, Madame la Ducheſſe de Foix, Madame la Ducheſſe de Humieres, Madame la Maréchale de Lorge, Madame de Beringhen, Madame de Saint Geran, Madame la Comteſſe de Roucy & Madame la Comteſſe de Blanzac. Madame la Comteſſe de Pontchartrain ne put avoir cet honneur, à cauſe de ſa groſſeſſe.

Madame la Ducheſſe de Bourgogne ainſi reçuë, fut conduite dans la grande Salle

du Bal. Monſeigneur, & Meſ-
ſeigneurs les Ducs de Bourgo-
gne, d'Anjou, & de Berry, &
toutes les Princeſſes & Dames
bien maſquées vinrent preſ-
que en même temps, & aprés
leur arrivée, M^r le Chancelier
laiſſa faire le reſte des hon-
neurs à Madame la Chance-
liere. Il n'y avoit qu'une heu-
re que le grand Bal eſtoit com-
mencé, quand Madame la
Chanceliere & M^r le Comte
de Pontchartrain conduiſi-
rent Madame la Ducheſſe de
Bourgogne dans un lieu diſ-
poſé pour luy donner le di-

vertissement d'une petite Comedie, & avant que d'y entrer, on passa dans une Salle ornée de Miroirs & de quantité de lumieres. Il n'entra dans la Salle de la Comedie qu'environ cent cinquante personnes, les Princes & Princesses du Sang n'y prirent aucun rang, estans tous masquez. Cependant Madame la Duchesse de Bourgogne & Madame se trouvérent placées au milieu de la Salle, chacune dans un fauteüil. Madame la Duchesse de Bourgogne fut surprise d'y voir un Theatre

avec ſes armes & ſes chiffres.

Il repreſentoit le Laboratoire d'un fameux Operateur, & enſemble le lieu où il enferme ſes drogues. Il eſtoit orné de Pilaſtres, & l'eſpace qu'il y avoit d'un Pilaſtre à l'autre eſtoit remply de tablettes ſur leſquelles eſtoient des vaſes de Porcelaines à l'uſage des Chimiſtes, avec des uſtanciles propres à leur travail. Toutes ces Tablettes n'eſtoient pas entierement découvertes. Il y en avoit quelques-unes à demy cachées par des Rivaux qui n'eſtoient pas tout

à fait tirez Des Squeletes & des Poissons, avec d'autres Animaux paroissoient attachez au Plafonds. On entroit sur ce Theatre par trois portes, dont l'une estoit dans le fonds, & les deux autres aux deux costez; elles estoient ornées d'une Architecture convenable au lieu. Il y avoit sur tous les Pilastres des demy-girandoles à cinq branches d'argent Ces girandoles s'attachent, & ont esté nouvellement inventées par M^r Berrin qui avoit imaginé ce Theatre & donné tous ces soins à l'em-

bellissement de cette Feste, à laquelle Mr le Févre Intendant & Controlleur general des menus plaisirs & affaires de la Chambre du Roy, entendu en ces sortes de divertissemens, n'a pas peu contribué par ses avis. Comme le lieu où le Theatre estoit dressé ne permettoit pas que l'on y plaçast des lustres, on avoit trouvé l'art de l'éclairer par deux ou trois cens lumieres cachées, & dont la reflexion y répandoit un éclat qui surprenoit tous les Spectateurs. Aussi-tost que Madame la Duchesse de

Bourgogne fut aſſiſe, un Opera-
teur, ſous le nom du fameux
Bari, vint luy demander ſa
protection contre les Mede-
cins, & aprés avoir vanté l'ex-
cellence de ſes remedes & la
bonté de ſes Secrets, il luy of-
frit le divertiſſement d'une
petite Piece telle qu'autrefois
on en faiſoit repreſenter à Pa-
ris, & enſuite d'une tres-belle
Simphonie, qui ſe fit entendre
d'une Chambre voiſine. On
repreſenta une petite Come-
die que Madame la Chancelie-
re avoit fait faire par Mr Dan-
court exprés pour cette Feſte.

Il y avoit meſlé quelques Scenes Italiennes, que l'on trouva fort ingenieuſes, & qui furent agreablement repreſentées par ſes deux Filles. Tous les Acteurs qu'on avoit choiſis pour ce divertiſſement dans la Troupe des Comediens du Roy, excellerent dans les caracteres qu'on leur avoit donnez, & reçurent beaucoup de loüanges.

La Comedie finie, madame la Chanceliere mena Madame la Ducheſſe de Bourgogne dans une autre Salle, où il y avoit une ſuperbe Colation

disposée d'une maniere inge-
nieuse. On avoit construit
dans l'un des bouts de cette
Salle, cinq boutiques qui for-
moient un demy cercle. Dans
ces cinq boutiques estoient
cinq marchands chantans, re-
presentez; sçavoir un Patissier
François par le Sr de Puvigné.
Un Provençal, Marchand
d'Oranges & de Citrons, par
le Sr Jonquet; une Limonadie-
re Italienne, par le Sr Faval-
ly; un Confiturier, par le Sr
Courcier; & un Armenien,
Vendeur de Caffé, de Thé &
de Chocolat, chantant en

Langue Franque, par le Sr Bastaron, tous de la Musique du Roy. Ils avoient des habits qui convenoient aux Nations qu'ils representoient, & des Garçons pour servir, vestus aussi selon la Nation dont ils tenoient le langage. Les boutiques se communiquoient au dedans les unes aux autres, & n'estoient separées qu'exterieurement. La menuiserie en estoit peinte & dorée, & l'on voyoit alternativement dans les panneaux du bas des boutiques, les Armes & les Chiffres Madame la Duchesse de

Bourgogne. Ces boutiques
estoient ceintrées, & des Lu-
stres pendoient du milieu de
chaque ceintre. Au dessus de
ces boutiques estoient écrits
en grosses lettres d'or, les
noms de Procope, de le Coq,
de Benachi, & quelques au-
tres; & sur tout le haut, on
avoit peint toutes les choses
convenables à ce que chaque
boutique devoit representer.
La Simphonie estoit placée
dans les angles des boutiques,
& vestuë avec des habits af-
fortissans à ceux des Mar-
chands que je viens de vous

nommer. Le fond des bouti-
ques estoit couvert de table-
tes dorées, & le tout estoit
remply de toutes les choses
qu'on y devoit vendre. On y
voyoit quantité de corbeilles
magnifiques, des vases de
cristal, d'argent, & de vermeil
doré, des jattes, des bande-
deges, avec des Porcelaines,
le tout remply de liqueurs, de
confitures seches, de dragées,
de patisserie, d'oranges, de
citrons de limes douces, & de
tout ce qu'on peut imaginer
pour une galante Colation.
Toutes ces choses estoient

entremeſlées de fleurs & de
girandoles, & le rang le plus
élevé eſtoit tout orné de vaſes
magnifiques remplis de fleurs,
dont il y avoit pluſieurs guir-
landes ſur les tablettes Quoy
que ces choſes fuſſent brillan-
tes d'elles mêmes, elles ne
laiſſoient pas de tirer un nou-
vel éclat des Luſtres qui éclai-
roient lesboutiques; & comme
ces boutiques étoient ſeparées
par des pilaſtres, que le derrie-
re de ces pilaſtres eſtoit tout
couvert de lumieres, & que ces
lumieres reflechiſſoient enco-
re ſur tout ce qui eſtoit ſur les

tabletes des boutiques, on ne ſçauroit rien s'imaginer de plus brillant que paroiſſoit toute cette petite foire ; mais ce qui eſt fort à remarquer, il y avoit un grand miroir dans le fond de chaque boutique, qui rappellant tous les objets qui compoſoient l'aſſemblée, les faiſoit encore paroiſtre dans toutes les boutiques, outre toutes les choſes que j'ay déja marqué ; de maniere que cet aſſemblage eſtoit tout à fait brillant, & que les yeux en pouvoient à peine ſupporter l'éclatante varieté. Si ce

spectacle estoit nouveau, la
Musique qui estoit de Mr Col-
lace, l'un des Maistres de Mu-
sique du Roy, n'avoit pas
moins les charmes de la nou-
veauté, puisqu'on entendit un
Chœur composé de personnes
qui parloient diverses langues
& qui ne laissoient pas de s'ac-
corder admirablement bien.
Ce Chœur fut suivy de *Trio* &
de *Duo*; & chacun chanta
aussi seul en la langue. Tout
ce qu'on chanta fut à l'hon-
neur de Madame la Duchesse
de Bourgogne, & pour inviter
cette Princesse à venir goûter

de tout ce qui estoit dans les boutiques. A costé il y avoit un grand Cabinet entouré de gradins remplis de fruits, de confitures séches, & d une infinité de paquets de confitures nouez avec des rubans pour distribuer à l'Assemblée, dont le sieur Philbert s'acquitta avec des manieres divertissantes Les liqueurs y estoient en abondance Madame la Ducheſſe de Bourgogne sortit tres satisfaite de la Salle de la colation, & donna force loüanges à tout ce qu'elle y avoit vû & entendu. Alors tous les

Masques entrérent dans cette
même Salle, où l'on distribua
toutes sortes de rafraichisse-
mens à ceux qui se presenté-
rent, avec une profusion sans
pareille, tandis que des Do-
mestiques de Madame la
Chanceliere en portérent à
toutes les Dames qui estoient
sur les gradins, & en offrirent
même à ceux qui n'en d-man-
doient point. Madame la Du-
chesse de Bourgogne en sor-
tant de la Salle de la Collation
ne retourna point dans celle
du Bal, parce qu'il y avoit un
nombre infini de masques, &
que

que le Bal se trouva un peu dérangé. Aprés que cette Princesse en fut sortie, elle retourna dans celle de la Comedie, où il se fit un Bal particulier à toute la Cour. Il dura jusqu'à deux heures aprés minuit, ensuite de quoy, elle revint dans le grand Bal pour voir le nombre presque infini de divers Masques qui s'y rencontrérent. Elle les vit danser & dansa jusqu'à quatre heures du matin, aprés quoy Madame la Chanceliere & Mr le Comte de Ponchartrain l'ayant reconduite jusqu'au bas de l'es-

calier, cette Princesse leur marqua en termes fort obligeans qu'elle avoit pris beaucoup de plaisir au divertissement qu'on venoit de luy donner, & qu'elle en estoit extrémement satisfaite. Ainsi finit cette Feste qui attira beaucoup de loüanges à Madame la Chanceliere.

Le Samedy 13. Son Altesse Serenissime Monsieur le Prince donna dans son Appartement de Versailles, un grand Bal à Madame la Duchesse de Bourgogne. Cette Princesse s'y rendit sur les onze heures

du soir en habit de Sultane. Une partie des Dames qui l'accompagnoient estoit masquée, & l'autre ne l'estoit pas. S. A. S. reçut cette Princesse à la porte de son Appartement dans la Gallerie basse, où il y avoit deux Corps de garde pour empescher la foule; aussi n'y laissa-t-on entrer que les personnes les plus qualifiées de la Cour, ce qui garantit du desordre & de la confusion.

La principale Salle du Bal estoit éclairée par un grand nombre de lustres & de girandoles. On avoit construit une

tribune au dessus de la porte & l'on y avoit placé les Violons & les Hautbois. Plusieurs Termes soûtenoient cette tribune, sous laquelle commençoient à regner des Amphitheatres qui tournoient tout autour de la Salle, à la reserve de l'endroit où estoit Madame la Duchesse de Bourgogne. Ces Amphitheatres estoient interrompus, & dans les espaces qu'on avoit laissez de l'un à l'autre, il y avoit des Torcheres de huit à neuf pieds de haut, qui portoient des girandoles de cristal. Dans la se-

conde piece où danſerent ceux qui ne purent avoir cet honneur dans celle où eſtoit Madame la Ducheſſe de Bourgogne, il y avoit auſſi quantité de Luſtres & de Torcheres. La troiſiéme piece, qui eſtoit celle de la Collation, eſtoit ornée à la Chinoiſe. Dans le fond de cette Salle il y avoit un magnifique Bufet qui frappoit d'abord la vûë. Ce Bufet avoit cinq gradins, qui eſtoient tous formez de glaces ſéparées en diſtances égales, par des conſoles de cinq pouces de haut, dorées

d'or bruny, & enrichies de
festes, & de plusieurs orne-
mens. Chaque console por-
toit une girandole de cristal,
& toute la Colation estoit po-
sée entre ces consoles. Sur le
premier gradin qui estoit de
trois pieds & demy de large,
& qui servoit de table, il y
avoit des corbeilles dont les
unes estoient couvertes, &
d'autres qui ne l'estoient pas.
Sur celles qui estoient cou-
vertes, on voyoit des brocards
d'or & d'argent avec des fonds
de differentes couleurs. Ces
corbeilles estoient ornées de

tiſſus or & argent de la même couleur des brocards, & remplies de paquets de toutes ſortes de confitures ſeches des plus exquiſes. Sur le même gradin eſtoit un ſurtout garny de pluſieurs lumieres.

Le ſecond gradin eſtoit remply de corbeilles dorées chargées en piramides de fruits tant confits que crus, des plus rares pour la ſaiſon, & de pluſieurs ſoucoupes, dont l'éclat meſlé à celuy des lumieres faiſoit un tres-bel effet.

Il y avoit ſur le troiſiéme,

de belles & grandes jattes de porcelaines, meſlées de corbeilles, remplies de caramels & de confitures candies, & autres.

Le quatriéme gradin eſtoit garny d'argenterie, de ſurtout, & de corbeilles pareillement remplies de tout ce qui pouvoit convenir à une auſſi ſuperbe collation. Tous les vuides de ces gradins eſtoient remplis de petites porcelaines où l'on voyoit avec étonnement des piramides d'une prodigieuſe quantité de fleurs naturelles.

Il paroissoit dans le milieu du cinquieme gradin une espece de Trône à la maniere de ceux des Rois de la Chine. Sur ce Trône estoit assise une figure Chinoise d'environ quatre pieds de haut, & deux petites à ses costez. Il y avoit sur le même gradin quatre orangers dont les tiges estoient fort hautes, tous chargez de fleurs & de grand nombre de fruits. Les caisses estoient de sculpture dorée, & à jour sur un fond vert, & la tige estoit entourée de caramels jusques aux feüilles. Il y avoit entre

ces orangers des seaux de por-
celaines armez de vermeil &
remplis de fleurs naturelles en
piramides. La forme de tout
le Bufet estoit en circulant sur
les deux bouts, & retournant
en face, de maniere que tou-
tes les girandoles se trouvant
placées sur les angles rentrans,
& saillans, formoient plusieurs
piramides de lumieres. La na-
pe de ce Bufet estoit d'étofe
des Indes, avec des bordures
regulieres d'ornemens d'or &
de couleur, & l'on voyoit sur
le plein du tout, des grotesques
dont la richesse égaloit celle

de la bordure, ainſi que le tra-
vail. A la hauteur de cette table,
huit autres moyennes tables de
trois pieds de large chacune
en quarré, ornoient le tour
de la Salle. Il ſortoit de cha-
cune de ces tables un oranger
dont on ne voyoit pas la quaiſ-
ſe. Une petite corbeille dorée
& à jour entouroit la tige de
chaque oranger, qui ſembloit
en ſortir, & il y avoit dans ces
corbeilles des fruits confits
& des caramels qui mon-
toient juſques au haut de la
tige, & touchoient aux feüil-
les. Sur les quatre coins de

chacune de ces tables estoit une porcelaine garnie d'une infinité de choses propres à cette Collation, & toutes plus exquises les unes que les autres. Tous les orangers étoient chargez de fruits & de fleurs, & l'on y voyoit une infinité de limons, de citrons, & d'oranges. Toutes ces tables avoient aussi de riches Indiennes pour napes. Douze Officiers de Monsieur le Prince dispersez pour servir, & vêtus en Pagodes, estoient assis entre chacune de ces tables. Il y avoit au pied de la grande

table du Bufet, trois Pagodes jouant des inſtrumens, & dans les deux bouts deux autres Pagodes chantantes. Dans le fonds de la Salle vis à vis du Bufet eſtoient trois grands miroirs, qui rappelant ce Bufet le faiſoient paroiſtre dans les deux bouts. Outre la quantité de girandoles du Bufet, il y en avoit autour de la Salle qui étoient poſées ſur des conſoles d'Architecture. Quand Madame la Ducheſſe de Bourgogne entra dans cette Salle, les Pagodes vivantes & les Poſtiches remuerent toutes

la teſte également, comme pour ſaluer cette Princeſſe, & dans le même inſtant les douze Officiers veſtus en Chinois ſe leverent, & tirerent de deſſous le Buffet pluſieurs tables avec des couverts & des ſieges, où la Princeſſe & les principales Dames de ſa ſuite, firent colation. Tout ce qui fut ſervi ſur ces tables, y parut tout à coup comme par enchantement, perſonne ne s'eſtant apperçu d'où il venoit, rien n'ayant eſté pris ſur les gradins du Buffet que quelques corbeilles du premier

gradin, les douze Officiers dont je viens de parler, servirent à boire sur quantité de Soucoupes. Madame la Duchesse de Bourgogne n'entra dans cette Salle de la Colation qu'entre une & deux heures. Monseigneur le Duc de Bourgogne, Monseigneur le Duc d'Anjou, & monseigneur le Duc de Berry estoient aussi masquez; mais Monsieur & Madame n'estoient point déguisez. L'ordre estoit si bon, qu'ils n'y furent point pressez, ce qui leur donna lieu d'admirer & de loüer à loisir la magnificence & le bon goust de

Monſieur le Prince. Lors que
les Princes & Princeſſes furent
ſortis de ce lieu, l'entrée en
fut permiſe au reſte de l'Aſ-
ſemblée, qui n'eſtoit compo-
ſée que de perſonnes choiſies,
& il s'y fit une prodigieuſe
diſtribution de liqueurs, de
fruits, de confitures, d'oran-
ges & de citrons. Il eſtoit
deux heures quand le Bal re-
commença, & il dura juſqu'à
quatre. Quelque temps après
qu'il fut recommencé, on y
apporta du Café & du Choco-
lat ſur de grands Cabarets,
appellez Bandéges en Chi-

nois. Il falloit deux hommes pour en porter un, & ils les portoient sur leurs épaules. Les uns estoient vétus en Turcs, & d'autres representoient d'autres Nations. Il y avoit outre cela une grande Salle de reserve, remplie de toutes sortes de boissons, & l'on n'en refusoit à personne. Comme un bal trop continu peut ennuyer, & que l'étenduë de l'Appartement ne permettoit pas à Monsieur le Prince de donner un autre spectacle que celuy de la Collation, il avoit imaginé sept

differentes petites Mascarades qui interrompirent le Bal de demi-heure en demi-heure. Tous ces divertissemens estoient si bien concertez, & se mesloient si naturellement au Bal, que les Violons changeoient d'air dés qu'ils voyoient entrer les Mascarades concertées, & joüoient les airs sur lesquels devoient danser ceux qui composoient ces Mascarades. Aprés la description que je viens de faire, il n'est pas necessaire de louër la nouveauté, la magnificence, & le bon goust de cette

Feſte, puiſqu'il ſuffit de la dé-
crire pour faire voir qu'on ne
luy ſçauroit donner trop d'é-
loges. Elle n'en a point beſoin,
& il ſuffit de nommer le grand
Prince qui l'a donnée pour
perſuader ceux qui l'appren-
dront, aprés les grandes cho-
ſes qu'il a déja faites de cette
nature, que ce qu'il vient de
faire eſt nouveau, ingenieuſe-
ment imaginé, & de bon
gouſt. Mr Berrin a donné ſes
ſoins à tout ce qui concernoit
le ſpectacle. On connoiſt ſon
genie pour toutes ces ſortes
de choſes.

J'ay oublié de parler de quatre Masques qui divertirent beaucoup dans ce Bal, & cet Article ne doit pas estre oublié. Ces quatre Masques estoient Monsieur le Comte de Toulouse, Mr le Comte d'Evreux, Mr le Duc de Guiche, & Mr le Marquis de la Chastre. Ils estoient en habits semblables, sous de grands & amples vertugadins de taffetas qui les couvroient depuis la teste jusqu'aux pieds. Leur coëffure en espece de turban leur envelopoit toute la teste, & tomboit sur le vertugadin.

Ils avoient chacun quatre masques de cire qui les representoient tous quatre, & qui leur ressembloient parfaitement, & comme ils tournoient leur coëffure à leur gré, & que par consequent ils changeoient leur veritable masque, ils ne pouvoient se reconnoître les uns les autres, outre qu'ils estoient tous quatre de la même taille, qu'on ne leur voyoit point de bras, & qu'ils avoient la même chaussure.

Le 14. il y eut Bal chez Madame la Princesse de Conty Doüairiere. L'affluence des

Masques y fut grande. Il n'y avoit point de lieu destiné pour la Collation, mais elle fut portée par un grand nombre d'Officiers, qui en presentérent à toute l'Assemblée, & qui passérent dans tous les rangs; en sorte que chacun put à son gré contenter son goust, & se rafraîchir. Ainsi malgré la confusion de masques, personne ne manqua des rafraîchissemens necessaires dans ces sortes d'occasions. Ce Bal n'estoit point préparé, & pouvoit passer pour un Impromptu; mais

quoy que ce ne fuſt point une feſte, & qu'il n'y euſt point de ces décorations qui en marquent l'appareil, il ne laiſſa pas d'eſtre magnifique, les Princes & les Princeſſes d'un certain rang trouvant toujours chez eux preſqu'en un moment, ce que les autres ne ſçauroient préparer qu'avec du temps.

Le lendemain 15. Mr le Marquis d'Antin eut l'honneur de donner le Bal à Madame la Ducheſſe de Bourgogne, où Monſeigneur le Dauphin, & Meſſeigneurs les

Princes ſe trouverent maſ-
quez. Cette feſte répondit à
ce qu'on attendoit de ſon bon
gouſt & du zele qui le portoit
à la donner. Il y avoit ſept
chambres toutes brillantes de
lumieres, tant le nombre en
eſtoit grand. Elles eſtoient ri-
chement meublées. On avoit
placé des Violons & des Hauts-
bois dans trois pieces. Les au-
tres ſervoient à ſe repoſer. Cel-
les où l'on danſoit n'eſtoient
pas de ſuite, & il y avoit entre
chaque Salle du Bal, une autre
Salle pour ſe délaſſer. La prin-
cipale eſtoit fort grande. Des
gradins

gradins étoient tout autour, & un grand Portrait du Roy en pied à l'un des deux bouts. On avoit osté toutes les portes, ce qui empêchoit la confusion. Toutes les Chambres estoient de plein pied avec des dégagemens dans lesquels on pouvoit aussi se reposer. Il y eut de si bons ordres donnez pour l'entrée qu'il n'y eut point d'embarras à la porte de la ruë ny sur l'escalier, quoy que le nombre des Masques fust grand. Deux heures aprés l'ouverture de ce Bal Mr le Marquis d'Antin conduisit

Madame la Ducheſſe de Bourgogne, Monſieur & Madame, & les Princes & Princeſſes, dans le lieu deſtiné pour la Collation. Il y avoit deux manieres de grandes loges ceintrées par le haut, au fond deſquelles on avoit élevé des tablettes juſqu'en haut. Les tablettes de l'une de ces loges eſtoient garnies de cuvettes d'argent, & autres ouvrages qui contenoient tout ce qui peut ſervir à une collation dont on les avoit chargées en piramides. Sur l'appuy du devant de la Loge, qui eſtoit en

maniere de table, on avoit auſſi placé en piramides des oranges, des citrons, des limes douces, des pommes d'apy, de toutes ſortes de confitures ſeches, & de tout ce que la Patiſſerie peut fournir.

Le ceintre de cette loge étoit tout couvert de feüilles d'oranger, auſquelles on avoit attaché des poncires, des citrons, & des oranges; le tout éclairé par pluſieurs girandoles, & par quantité d'autres lumieres. La ſeconde loge eſtoit remplie de tablettes comme la premiere, & ces

tablettes eſtoient garnies de
tout ce que l'on peut s'imagi-
ner d'eaux & de liqueurs. Les
Officiers qui diſtribuoient
tout ce qui eſtoit dans ces
loges, eſtoient vêtus à la Tur-
que, & lorſque les principales
perſonnes de la Cour en fu-
rent ſorties, il fut permis d'y
entrer à tous ceux qui voulu-
rent manger & ſe rafraîchir.
On ne ſçauroit trop vanter la
propreté des lieux. La richeſſe
des tapiſſeries, & ſur tout la
quantité de lumieres, qui al-
loit au delà de tout ce que l'on
a encore vû en ces ſortes d'oc-

casions. Mr le Marquis d'Antin voulant faire connoistre que ce Bal n'estoit que pour Madame la Duchesse de Bourgogne, le fit cesser dés que cette Princesse fut sortie. Ce Bal se passa dans l'Hôtel de Mr d'Antin qui estoit autrefois l'Hôtel de Soissons.

Il y eut Bal le lendemain chez Monsieur le Duc du Maine, & une grande Collation servie en ambigu. La table estoit de plus de trente couverts. Il y vint une fort grande quantité de Masques. Je ne vous fais point la des-

cription des lieux, tout eſt ma-
gnifique chez les Princes de
ce rang.

Le Mercredy 17 Février, e
le Roy & la Reine d'Angle-
terre arriverent à Marly, à
ſix heures & demie. Le Bal
commença à huit heures, &
débuta par la maſcarade de
Monſeigneur, qui avoit eſté
imaginée par Monſieur le Duc
de Chartres. Elle repreſentoit
le Grand Seigneur dans ſa
Ménagerie. Il eſtoit porté par
des Eſclaves ſur un Palanquin,
& précedé par un grand nom-
bre d'animaux au naturel,

comme des Autruches, des Demoiselles de Numidie, des Singes, des Ours, des Perroquets, & des Papillons. A leur suite marchoient des Officiers, des Esclaves du Serrail, & des Sultanes, qui tous ensemble avec les animaux danserent une entrée fort plaisante & nouvelle. Mr le marquis d'Antin estoit le Grand Seigneur, & les Officiers du Serrail, Monseigneur le Duc de Bourgogne, Monsieur le Duc de Chartres, Mr le Comte de Brionne, Mr le Grand Prieur, Mr le Prince Camille, Mr le Lorrain

Marquis de la Valliere, & quelques autres. Les Sultanes estoient Madame la Princesse de Conty, & Mesdames d'Epinoy, de Villequier & de Chastillon. Les habits estoient propres, & on les avoit faits exprés. Ceux des animaux avoient esté faits d'aprés nature. Les Singes, qui estoient de vrais sauteurs, firent merveilles. A cette Malcarade succeda celle de Mr Bontemps le Fils, qui en a imaginé pour chaque jour de Bal à Marly une nouvelle. Une Feste marine en faisoit le sujet. A l'ou-

verture de la porte opposée aux places de Leurs Majestez, l'on vit paroistre un Vaisseau rempli de Matelots, de Matelotes, & de Pescheurs, qui en sortirent avec le Pilote, & & s'avancerent dans le Sallon pour executer leur divertissement meslé de Musique & de Danses. Les Sieurs Ballon & des Moulins, & la Demoiselle du Fort, de l'Opera, danserent de leur mieux; & les Demoiselles Varango & Chippe, de la Musique du Roy, y chanterent & danserent aussi. Les Pescheurs apporterent du

poiſſon dans un filet, & le preſenterent à Leurs Majeſtez. Aprés ces deux Feſtes le Bal continua Les Dames danſantes eſtoient en riches habits de Maſque ; Madame la Ducheſſe de Bourgogne eſtoit en Sultane, & danſa, & l'on prit beaucoup de plaiſir à la voir danſer. Le Bal finit à dix heures ; le ſoupé à onze, & Leurs Majeſtez Britanniques retournerent à Saint Germain. Le Vendredy, le Bal commença à huit heures, ainſi que le Jeudy, & débuta par une entrée de Madame la Ducheſ-

se de Bourgogne, qui fut extrémement applaudie. Elle estoit composée des quatre Rois, des quatre Reines, & des quatre Valets du Jeu de Cartes, tels qu'ils y sont representez Monseigneur le Duc de Bourgogne, Monseigneur le Duc d'Anjou, Monsieur le Duc, & Mr le Duc de Villeroy estoient les quatre Rois. Madame la Duchesse de Bourgogne, Madame la Duchesse de Sully, Madame la Comtesse d'Ayen & Madame de Bournonville, les quatre Reines. Mr le Prince Ca-

mille, le Duc de Guiche, le Chevalier de Sully, & le Comte d'Ayen, les quatre Valets. Monseigneur le Duc de Berry & Madame la Comtesse d'Estrées estoient le Marchand & la Marchande de Cartes. L'Entrée avoit esté reglée par le sieur Pécourt, & fut trouvée si galante que le Roy la fit recommencer. Aprés cette Mascarade parut le divertissement preparé par Mr Bontemps, le sujet estoit le Jeu des Echets, & les Personnages, Momus, Cybelle, & un Herault d'Armes, l'Echiquier

le Roy, la Reine, les Tours, les Chevaliers, les Fous & les Pions. La Musique estoit du sieur Philidor, Ordinaire de la Musique du Roy, qui avoit fait celle de tous les divertisse-mens précedens. Les Entrées furent executées par les sieurs Ballon & des Moulins & la Damoiselle du Fort. Les habits estoient conformes aux caracteres. Le sujet de la troisiéme Mascarade fut une Venitienne, composée de tous les Personnages du Theatre Italien, d'un Scaramouche, d'un Polichinelle, d'un Arle-

quin, d'un Briguelle, d'un Docteur, d'un Pantalon, d'un Capitan, d'un Amoureux, & d'un Pierrot, & de leurs Femmes habillées du même gouſt, avec des habits fort propres dans leur genre, & faits exprés. Les Acteurs eſtoient les Perſonnes les plus qualifiées de la Cour, de l'un & de l'autre Sexe. Mademoiſelle Chappe chanta une Chanſon Italienne dans l'Entrée de Ballet, en habit d'Arlequine. Monſeigneur & & Madame la Princeſſe de Conty ne maſquérent point, ſur la fin du Bal il y eut encore

une mascarade de quatre mou-
lins à vent. L'on se mit à table
à dix heures & un quart.

Il n'y eut point de divertis-
sement le 20. Le 21. il y eut un
Bal chez Madame la Duchesse
du Maine. Il dura depuis onze
heures & demie jusqu'à trois.
Il y avoit grand nombre de
Masques. Lors que Madame
la Duchesse de Bourgogne fut
arrivée, Mr de Malaizieux sous
l'habit de Saturne, à la teste
de plusieurs des plus conside-
rables des Divinitez, vint ré-
citer quelques Vers à Madame
la Duchesse de Bourgogne,

faits à la loüange de cette Princeſſe. La Colation fut ſervie ſur un grand nombre de corbeilles. Cette Princeſſe a donné vingt fois de pareils Bals depuis l'ouverture du Carnaval. On eut le même jour 21. pour la ſeconde fois, le divertiſſement donné par Mr le Comte d'Ayen. C'eſtoit une Noce de Village, meſlée de Muſique & de Danſes. Les Vers ſont de la compoſition de Mr Rouſſeau, & la Muſique de Mr de la Lande. Madame la Ducheſſe de Bourgogne y danſa dans une grande en-

trée qui termina la piece. Mes-
dames les Ducheſſes de Ville-
roy, Madame la Comteſſe
d'Ayen, Madame de Ravetot,
& Meſdemoiſelles de Bour-
nonville & de Melun. Mon-
ſeigneur le Duc de Bourgo-
gne repreſentoit le Marié &
Madame la Ducheſſe de Bour-
gogne, la mariée. Mr le Duc
de Guiche. Mr de Coëſquin,
Mr le Comte d'Ayen, & Mr le
Chevalier de Sully y danſé-
rent auſſi.

Voicy les noms des Perſon-
nes diſtinguées, mortes ſur la

fin du mois passé, & dans ce-
luy-cy.

Dame Françoise Heliot,
Veuve de Messire Gabriel-
Joseph Jolly, Seigneur de
Chasy, Conseiller en la Cour
des Aides. Elle laisse une Fille
qui a épousé Mr le maistre de
Ferriere, Avocat au Parle-
ment, Fils de feu Mr le maistre
de Ferrieres, Conseiller au Par-
lement, & elle estoit Sœur de
défunt Claude Héliot, Con-
seiller en la Cour des Aides,
qui avoit épousé N. Herinx,
Dame d'une vie si exemplaire,
que sa vie a esté écrite com-

me un modele de la pratique des principales Vertus, sous le titre simple de *La Vie de Madame Héliot.*

Mr l'Abbé Lasseré, âgé de vingt ans ou environ. Il estoit Frere Cadet de messire Jean-Gilles Lasseré, Conseiller au Parlement de la Seconde des Requestes, & Fils de messire Louis Lasseré, Conseiller honoraire au Parlement, & de Dame N. le Maistre de Ferrieres.

Dame Susanne de Baudean, Fille de Charles de Beaudean, Gouverneur de Niort, & de

Françoiſe Tiraqueau, Veuvè
de Philippes de Montaut de
Benace de Foix, Duc de Na-
vailles, Maréchal de France,
& Chevalier des Ordres du
Roy. Elle avoit eſté Filles
d'honneur de la feuë Reine
Mere du Roy, & ſe nommoit
alors Mademoiſelle de Neüil-
lan. Elle ſe fit tellement diſtin-
guer par ſa vertu, qu'eſtant
devenuë Ducheſſe de Navail-
les, elle fut nommée Dame
d'honneur de la feuë Reine.
Elle a eu quatre filles, dont l'aî-
née s'eſt fait Religieuſe à Sainte
Croix de Poitiers. La ſeconde

est la troisiéme Femme de Mr le Duc d'Elbeuf dont elle a eu deux Filles. La troisiéme est la défunte Marquise de Rotelin, qui a pareillement eu deux Filles de ce Marquis, dont l'une a esté mariée à Mr le Comte de Clere, & l'autre à Mr le Marquis de Bricquemaut; & la quatriéme est Madame la Marquise de Pompadour, qui n'a point d'enfans. Feuë Madame la Duchesse de Navailles n'a eu qu'un Fils nommé Mr le Marquis de Montaut. Il est mort il y à déja plusieurs années.

Lorraine

Orleans,

Mailly

Ladurgerie

Madame Tambonneau, mere de Mr le Président Tambonneau, qui a esté Ambassadeur en Suisse, vient aussi de mourir âgée de quatre-vingt-quatre ans. Elle estoit Fille de Mr Boyer, Trésorier de l'Espargne & Sœur de feuë Madame la Duchesse de Noailles, Mere de Mr le Maréchal Duc de Noailles, & de Mr l'Archevêque de Paris. Elle estoit aussi Sœur de Madame de Ligny, Mere de Madame la Princesse de Furstemberg. Feu Mr de Lagny, Evêque de Meaux, estoit leur Oncle.

Dame marie-Anne Labo-
rie, Veuve de messire Oudart
le Feron, Seigneur d'Orvillé
& de Louvres en Parisis. Elle
estoit Sœur de Jacques-Paul
Laborie, Prieur de nôtre Da-
me d'Alençon, tous deux en-
fans de Claude Laborie, Se-
cretaire du Roy, & Avocat
aux Conseils de Sa majesté, &
de marie des Noyers. Mr le
Feron estoit Frere aîné de Je-
rôme le Feron, Conseiller au
Parlement de la premiere des
Enquestes, tous deux Enfans
d'Oudart le Feron, President
en la seconde des Enquestes,

& Prevoſt des marchands ; & de marguerite Gallard, Sœur de Catherine Gallard, Épouſe de Nicolas Potier de Novion, Premier Preſident au Parlement.

Il paroiſt depuis peu de nouveaux Globes & de nouvelles Cartes Geographiques. Mr de l'Iſle qui en eſt l'Auteur, ayant reconnu par une longue étude de la Geographie, qu'une Science auſſi utile que celle là manquoit de beaucoup de choſes pour arriver à la perfection où il ſeroit à ſouhaiter qu'elle puſt aller, & que la pluſpart

pluſpart des Cartes qui ont paru juſqu'icy ſont fort defectueuſes, ſoit à cauſe de la difficulté de la matiere, ou parce que le monde juſqu'à preſent, ne s'eſt pas aſſez développé; ces reflexions l'ont engagé à s'appliquer avec un ſoin tres-particulier pendant pluſieurs années à procurer autant qu'il luy a eſté poſſible, l'avancement de cette belle & agreable connoiſſance, en quoy il a eſté aſſiſté par un de ſes Fils, qui dés ſon enfance a eu de l'inclination pour la Geographie, & s'eſt acquis par ſon

étude & par ſon travail un ta-
lent merveilleux pour la conſ-
truction des Cartes. Il a entre-
pris de donner un Corps en-
tier de Geographie, & il a
commencé par les ſix Cartes
generales. Je ne dis rien des
grandes & importantes cor-
rections qui ſe trouvent dans
ces Ouvrages, parce qu'il en
eſt amplement parlé dans le
Journal des Sçavans du 15. &
du 22. de ce mois, qu'elles ont
déja reçu l'approbation de
pluſieurs habiles gens dans ce
genre d'étude, & que l'Auteur
promet une Geographie rai-

ſonnée, où il rendra raiſon de toutes ces nouveautez. Mais on peut dire icy qu'outre l'exactitude dont il a fait ſon capital, il a eu grand ſoin que l'élegance & la propreté ſe trouvaſſent auſſi dans ſes Globes, eſtant difficile de rien voir qui ſoit mieux executé. Il les a fait graver par Mrs Simonneau & Berey, tous deux diſtinguez par leur habileté dans la graveure, l'un pour les Figures & l'autre pour les Cartes. La rondeur des boules, & la beauté de l'Enluminure ne démentent pas le reſte de l'Ouvrage.

Ces Globes sont d'ailleurs
d'une juste & commode gran-
deur, ayant un pied de dia-
metre, & la netteté qui y re-
gne par tout, fait que l'on y
trouve avec facilité tout ce
qu'on y cherche. Il les a de-
diez à Mr le Duc de Chartres,
aux études duquel il a eu
l'honneur d'estre employé
pendant quelques années. Il
les a pareillement presentez à
l'Academie Royale des Scien-
ces, faisant entendre à la Com-
pagnie qu'il se croyoit obligé
d'en user de la sorte, à cause
de la part qu'elle avoit à son

Ouvrage, dans lequel il a ramaſſé avec ſoin les Obſervations qu'elle a faites, & ils ont eſté reçus par tout avec l'agrément qu'il pouvoit ſouhaiter. Il demeure ruë des Canettes, prés Saint Sulpice.

Je vous ay déja parlé du Cabinet d'Architecture, Peinture, Sculpture & Graveure, cet Ouvrage qui eſt diviſé en trois Volumes, contient une ſi grande quantité de choſes differentes, touchant tous ces Arts, qu'il eſt impoſſible que l'Auteur ne ſe ſoit trompé en quelques-unes. C'eſt ce qu'il

avouë luy même dans le chan-
gement qu'il a fait dans la ta-
ble de son troisiéme Volume,
où il déclare qu'il s'est mépris
lorsqu'il a dit que les Ouvra-
ges du Tombeau de Mr le Car-
dinal de Richelieu ont esté in-
ventez par feu Mr le Brun,
puisqu'ils ont esté inventez,
faits & posez dans l'Eglise de
Sorbonne, par Mr Girardon,
Sculpteur ordinaire du Roy.

Messire Pierre Nigot, Sei-
gneur de Saint Sauveur, a
épousé Mademoiselle Bosc,
Fille de Messire Claude Bosc,
Seigneur d'Ivry-sur-Seine,

Procureur General de la Cour des Aides, Prevoſt des Marchands, & cy. devant Conſeiller au Parlement, & de N. Jacques, Fille de feu Philippes Jacques, Greffier en Chef du Parlement. La Mariée eſt Niéce de Mr Bontemps, Premier Valet de Chambre du Roy, Intendant des Chaſteau, Parc, Domaine & Seigneurie de Verſailles, & Niéce de Mr Morant, Premier Preſident au Parlement de Toulouſe. Elle a un Frere tout jeune, Jean Baptiſte Boſc, qui a commencé à entrer dans la Robe,

en se faisant Substitut de Mr
le Procureur General de la
Cour des Aides, & une Sœur
N. Bosc, épouse de Charles
François Regnouard de la
Toüanne, Conseiller au Par-
lement de la seconde des Re-
questes. Mr de Saint Sauveur
a un Frere & deux Sœurs, qui
sont, Zacharie Nigot, Con-
seiller au Parlement de la pre-
miere des Requestes. N. Nigot
Epouse de Nicolas de Laistre,
Conseiller au Parlement de la
quatriéme des Enquestes, &
Germaine Nigot, Epoule de
Pierre Paul Coignet, Seigneur

de la Thuillerie, Comte de Courron, Bailly & Gouverneur d'Auxerre.

Mr le marquis du Boulay, Talon Fils de feu Mr l'Avocat General Talon, & de N. du Boulay-Favier, Fille de Mr du Boulay-Favier, maistre des Requestes, vient d'épouser la Fille unique de Mr molé, President au mortier, Fils de feu Mr le President de Champlatreux. Cette Famille est considerable, non-seulement par les Charges, & par le merite singulier de ceux qui ont porté le nom de Champlatreux & de molé, mais en-

core par un attachement in-
violable aux interests de la
Couronne. Je ne dis rien de
celle Mr Talon, dont je vous
ay depuis peu entretenuë à
fond en vous parlant de la
mort de ce Grand homme.

Mr Bossuet, Fils de feu Mr
Bossuet, Maistre des Requê-
stes, Frere ainé de Mr l'Evê-
que de Meaux, vient d'épou-
ser la seconde Fille de Mr de
la Briffe, Procureur General,
dont l'ainée a esté mariée à Mr
de Messé, Fils de feu Mr Rou-
lié, Conseiller d'Etat.

Quand je vous ay parlé du

P. du Buc Theatin, dans ma Lettre du mois passé, sur ce qu'il a prêché cet Avent à Rome, dans l'Eglise de Saint Louis, je ne vous ay rien avancé que de veritable, en vous disant que c'estoit une des sept Eglises de Rome affectées à la Nation Françoise, & vous pouviez gager contre vostre Ami, qui a soutenu en bonne compagnie, qu'il n'y en avoit pas un si grand nombre dans cette Ville-là, puis qu'au contraire il y en a huit, qui ne sont gouvernées que par des François de Nation. Il est vray

qu'il n'y a aucun Royaume qui en ait autant dans cette Capitale de la Chreſtienté; auſſi Rome n'a t elle jamais receu tant de ſecours d'aucun Etat que de la France. Ces huit Egliſes ſont deux Paroiſſes, quatre Convents, un Hoſpice de Religieux, & une Egliſe de devotion. Je vous les vais nommer toutes, afin que voſtre Ami n'en puiſſe point douter.

Saint Louis, vulgairement dit Saint Louis des François, groſſe Paroiſſe, ſituée dans le Quartier de Saint Euſtache.

Saint Yves des Avocats, autre Paroisse, gouvernée par des Prestres Bretons, située dans le Quartier du Champ de Mars.

Saint Antoine de Vienne, dans le Quartier de Monti, avec Maison hospitaliere, gouvernée par des Chanoines Reguliers de Saint Antoine.

La Sainte Trinité du Mont, dans le Quartier du Champ de Mars, titre de Cardinal Prestre, & Convent de Religieux Minimes de Saint François de Paule.

Sainte Marie des Miracles,

dans le même Quartier du Champ de Mars, avec Convent de Religieux réformez du Tiers Ordre de S. François, connus à Paris, sous le nom de Picpus.

Sainte Françoise Romaine, dans le Quartier de Treves, avec Convent de Religieux Mathurins réformez.

Sainte Marie des Feüillans, dans le même Quartier de Treves, avec un Hospice de Religieux Feüillans.

Saint Sauveur des François, au Quartier de Saint Eustache, proche S. Louis, Eglise de de-

votion, gouvernée par des Prestres Seculiers, & dépendante de la Paroisse de Saint Louis.

Ce qui suit est de Mr de Messange, assez connu par plusieurs Ouvrages que le Public a fort approuvez. Vous vous souviendrez, s'il vous plaist, Madame, que dans les disputes qui s'élevent quelquefois entre des personnes Lettres je ne prens jamais aumais aucun parti, & que je rapporte fidellement ce que l'on écrit de part & d'autre.

A Mr DE LA FEVRERIE.

QUi que vous ſoyez, Monſieur, qui ſans que j'aye l'honneur de vous connoiſtre en aucune ſorte, m'avez fait celuy de parler de moy, dans la Diſſertation que vous avez publiée dans le Mercure Galant du mois de Decembre dernier, ſur la queſtion de la fin du Siecle, ſur laquelle on avoit déja tant écrit, & dont le Public eſtoit ſi las & ſi rebattu, permettez que par reconnoiſſance, & pour vous

remercier des ſentimens de bonne volonté que vous témoignez avoir pour moy, je vous diſe que j'ay eu du déplaiſir de voir que dés le commencement de voſtre écrit, vous tombez en contradiction avec vous-même ; lors qu'aprés avoir dit que cette Queſtion n'eſt point decidée, en même temps vous ajoûtez que vous laiſſez au livre que j'ay fait ſur ce ſujet, toute la gloire de ſa déciſion. Vous voyez, Monſieur, que ces termes enferment évidemment une Antologie, puiſque

vous ne pouvez pas, ſans vous contrarier, dire que vous me laiſſez la gloire d'avoir decidé un point, qui, à ce que vous prétendez, n'eſt pas decidé. Comment eſt ce qu'un habile homme comme vous, peut ſe donner ſi nettement un démenty à ſoy méme, en faveur d'un homme qu'il ne connoiſt point? C'eſt pouſſer trop loin la civilité. Il valloit mieux, ce me ſemble, vous diſpenſer de mettre en jeu une gloire que vous ne pouviez ny me donner ny m'oſter. Je ſuis touché de vous voir ſi bon que de

vous nuire à vous-même pour me faire un honneur que je ne vous ay point demandé, & qui eſt ſi petit dans mon eſtime, que quand vous auriez pû me le procurer, je crois qu'il n'auroit pas valu la cenſure à laquelle vous avez eu la bonté de vous expoſer pour cela dans l'eſprit des Connoiſſeurs. On dira peut-eſtre que je ſuis trop bon moymeſme de le prendre ſi honneſtement, & que dans le fond voſtre procedé eſt moins un deſir de m'honorer, qu'une envie ſecrette de railler mon

petit Livre ſur le titre qu'il porte de *Queſtion decidée*. Quand cela ſeroit, Monſieur, je ne laiſſerois pas encore de vous plaindre doublement. Premierement d'eſtre ſuſceptible des petits déplaiſirs ſecrets, d'où naiſſent ordinairement ces ſortes de railleries, & enſuite d'avoir ſi malheureuſement pris vos meſures, que de quelque maniere que l'on prenne voſtre contradiction, elle ne peut que vous faire tort; car, ou vous y eſtes tombé par mégarde, ou de propos déliberé. Si c'eſt par mégarde,

c'eſt une imprudence, qui, comme vous ſçavez, n'honore pas beaucoup ſon homme: & ſi vous l'avez fait de propos deliberé, au lieu d'une faute vous en avez commis deux; la premiere de vous eſtre imaginé que j'avois manqué donnant à mon Livre le titre de *Déciſion*; & la ſeconde d'avoir crû bien faire vous-même écrivant ſur cette matiere, comme vous le dites, ſans deſſein de la decider. Ce ſont deux erreurs qui partent d'un même principe, qui eſt de n'avoir pas compris que

la queſtion que vous traite
& que j'ay traittée avant vou
étant Mathematique, puiſqu
c'eſt un calcul, ne peut êtr
maniée raiſonnablement qu
avec deciſion, parce qu'il e
ſuperflus & inutile d'agiter u
problême ſans le réſoudre, 8
qu'écrire ſur des ſujets d
cette nature ſans deſſein d
les decider, c'eſt abuſer de
Mathematiques, qui ont pou
but la deciſion, parce que bien
differentes des autres ſcience
dont ſouvent la plus grand
clarté n'eſt que tenebres, elle
ſont toûjours évidentes & par

conſequent eſſentiellement deciſives ; de maniére que traiter leurs queſtions ſans avoir en vuë de les reſoudre ; c'eſt courir ſans vouloir avancer, faire la guerre ſans deſſein de reſiſter, ou pour demeurer davantage dans leur reſſort ; c'eſt comme ſi l'on vouloit meſurer un Champ ſans vouloir en connoître l'étenduë, ou calculer une ſomme ſans vouloir en aprendre la valeur. En ce cas, ſi vous travaillez pour vous, c'eſt vous moquer de vous même, ou vous moquer du Public, ſi c'eſt pour

luy que vous écrivez. Enfin, Monſieur, qu'elle qu'ait été vôtre intention à mon égard, vous voyez non-ſeulement le mauvais effet qu'elle a pour vous, mais encore le peu d'effet qu'elle a par raport à moy. Ainſi quand il ſeroit vray que vous auriez eu envie de faire une mauvaiſe plaiſanterie ſur le titre de mon Livre, je ſuis ſûr qu'aprés ce que je viens de vous dire, vous en feriez faché à vôtre propre conſideration, & qu'à la mienne vous vous condamneriez encore d'avantage, particulie-

rement

rement ſi je vous avois apris de quelle maniere il eſt arrivé que ce petit traité ait porté le nom de *queſtion decidée*, dont les termes ſont vray ſemblablement la cauſe de cette legere teinture de fiel déguiſé, que l'on croit apercevoir à la teſte de vôtre écrit. Ce titre, quoy qu'il ſoit effectivement celuy de mon Livre, n'eſt point cependant celuy que je luy ay donné. Quelque deſſein que j'euſſe, comme je devois l'avoir, de decider la queſtion; & quoique j'oſaſſe peut être me flater de ce ſuccez peu con-

siderable ; j'avois assez menagé les esprits sensibles aux piqures de l'émulation, pour me bien garder de faire prendre à mon écrit un air si cavalier. Sachant avec qu'elle fureur pareilles mouches sont capables de faire cabrer ces sortes d'esprits, j'avois donné à mon Ouvrage un nom vague ; & je m'étois contenté de le nommer *examen de la question, &c.* Deux de mes amis, dont l'un est Avocat du Roy au Bureau des Treforiers de France dans la Province de Champagne, & l'autre Commissaire dans la

Ville où eſt le Siege de cette Compagnie, tous deux gens d'eſprit & d'érudition, entrerent chez mon Libraire comme on faiſoit épreuve de la premiere feuille. Ils lûrent mon manuſcrit; & par malheur ayant jugé le titre un peu trop modeſte, l'un des deux donna celuy de *queſtion decidée* qui plut au Libraire, parce qu'il luy ſembloit propre à favoriſer le débit. Je n'eus pas un petit combat pour lors à ſoûtenir contre luy. Je vins à bout de luy faire promettre qu'il ne mettroit point ce nouveau ti-

ere ; mais je ne pus gagner sur luy de me tenir parole, & je ne fus pas sorti, qu'il tira la feüille avec le titre qui l'avoit charmé. Je vous donne, Monsieur, pour témoin de ce que j'avance, non-seulement le Libraire qui peut en être crû, mais encore les deux personnes de consideration qui firent malgré moy ce changement, & qui ne seroient peut être pas difficiles à trouver si vous vouliez vous en mettre en peine. Recevez cecy, je vous prie, avec bonté, comme un Collyre qui me semble avoir une vertu

naturelle contre la bleſſure que cette inſcription, plus fanfaronne que je n'aurois voulu & que mon humeur ne ſouffre, peut vous avoir faite. Je ſouhaite qu'il puiſſe être bon auſſi à tous ceux qui ſeront attaquez du même mal. Si ce remede ne vous ſuffit pas, achevez de vous guerir, en conſiderant que mon Livre n'eſt pas le ſeul qui ſur cette matiere porte un titre de déciſion. D'autres avant luy ſur le même ſujet en ont porté un pareil, & l'ont porté du choix de leur Auteur, ſans peut-eſtre

qu'ils y euſſent plus de droit que le mien, témoin tel Traité ſur cette queſtion, au frontiſpice duquel on voit *la Solution du Problême*. Toute la difference de ce titre au mien, difference qui peut eſtre eſt cauſe que vous ne vous eſtes adreſſé qu'à moy, c'eſt que le mien ſe trouve conceu en des termes plus intelligibles que l'autre au commun du peuple; car *Solution du Problême*, & *Queſtion décidée* ne ſont qu'une même choſe en differens mots. Ainſi titre de *Solution*, & titre de *Déciſion* ne ſont qu'une mê-

me ſorte de titre, dont les ter-
mes ſont ſynonimes, l'un plus
Latin, l'autre plus François.
Or qui eſt-ce qui connoiſt les
Lettres, & peut ignorer que
l'uſage univerſel eſt de donner
le titre de *Solution*, & par con-
ſéquent de *Deciſion*, à tous les
ouvrages qui traitent les Pro-
blêmes, ou ce qui eſt la même
choſe, les Queſtions Mathe-
matiques. Et de quel Pays
vient on, quand on s'aviſe de
trouver à redire à un pareil
frontiſpice? Quel livre a t on
lû ſur des ſujets de cette natu-
re? En un mot, en quelle éco-

le a t on appris à écrire sur
les matieres dont on veut se
meſler de parler & de juger ?
Soyez en, Monſieur, vous-
même le Juge, par rapport à
ce que j'ay l'honneur d'en ex-
poſer à vos yeux ; & voyez ſi
c'eſt ce titre qui a beſoin d'A-
pologie, ou la perſonne qui le
reprend Aprés cela ſi devant
eſtre plus que ſatisfait de plu-
ſieurs manieres ; cependant
vous ne l'eſtiez pas encore,
pour achever, faites vous la
juſtice de regarder, que vous-
même en cette occaſion vous
avez porté des airs d'autorité

plus haut que perſonne, & que dans voſtre fruit d'arriere-ſaiſon, je veux dire dans voſtre Diſſertation ſur la fin du Siecle, quoy que vous nous diſiez que vous n'avez pas deſſein de decider, & que vous ne doniez de vous-même aucune raiſon décisive, je dis de vous-même; car celles que vous donnez ne ſont pas de vous, & même, ſelon vous, n'ont rien decidé quand les autres les ont données. Cependant vous decidez en Souverain, & vous tranchez la queſtion deſpotiquement par

ces paroles, qui ſont vos ter-
mes : *Nous voicy*, dites-vous,
dans cette Année Sainte ou du
grand Jubilé, qui ne commence
pas le Siecle, comme s'imagine
la pluſpart des Chreſtiens, mais
qui le finit. Aprés cet Arreſt
que peut on faire autre choſe
que baiſſer les yeux & ſe reti-
rer. Vous voyez, au reſte
qu'en cela vous vous trouvez
encore contraire à vous-mê-
me. J'irois trop loin, ſi je vou
lois ſuivre du mème pas tou
ce qui s'offre à ma vuë ſur vô
tre écrit, & je m'engageroi ic
peut-eſtre ſans y penſer à vou

ire plus que le remercimen t,
ans les bornes duquel j'avois
'abord eu deſſein de me ren-
ermer C'eſt pourquoy reve-
ant à ma premiere penſée &
eſtime que j'ay pour vous,
uoy que l'on en puiſſe dire,
ne faiſant pencher à croire
ue vous avez peché par inad-
ertance. plutoſt que par mau-
aiſe intention, je ſuis bien ai-
e de finir du même ton que
ay commencé ; vous ſup-
liant de recevoir favorable-
nent mes actions de graces,
our la gloire que vous avez
vez voulu me laiſſer, & de re-

garder comme une preuve d'b
ma reconnoissance tres humm
ble la franchise avec laquelll
j'ay l'honneur de vous dirr
mes sentimens sur ce point.

Le Lundy 22. de ce mois ll
Roy donna dans son gran n
Appartement un Bal sembla
ble à celuy qu'il avoit donn
plusieurs jours auparavan
Toutes les Chambres & la Ga
lerie estoient éclairées autan
qu'il estoit possible. L'on avoi
ainsi que la premiere fois, cho
si la plus grande Salle pour ll
lieu du Bal, & l'on y avoit mis le

adins ordinaires. L'on avoit
ussi établi dans les croisées
es deux Chambres voisines
s Violons & des Hautsbois
our faire danser les Masques
ui ne pourroient pas parvenir
squ'à la Salle du Bal. Il y eut
eaucoup d'ordre & d'exacti-
ude aux portes, & les Masques
irent obligez de se faire con-
oistre à celles de la Salle des
ardes, de l'Antichambre &
e la Chambre du Roy. Le Bal
ommença à onze heures apres
souper du Roy. Madame la
uchesse de Bourgogne s'y
ndit un peu avant S. M. Elle

estoit vétuë en Magicienne, avec un
habit fort riche, tres-galant & orn
de pierreries. Monseigneur, Mon
seigneur le Duc de Bourgogne, é
Monsieur le Prince de Conty y vin
rent aussi de bonne heure, & fo
bien masquez, & se mirent en d b
places qui empêcherent qu'ils ne fu
sent reconnus. Messeigneurs l
Ducs d'Anjou & de Berry y arriv
rent en habits serieux & sans ma
ques Madame la Duchesse de Cha
tres, Madame la Duchesse, Madam
la Princesse de Conty, & plusieu
Dames du premier rang avoie
des habits de masque, des plus m
gnifiques. Les jeunes Dames de
suite de Madame la Duchesse
Bourgogne estoient aussi vétuës
Magiciennes. Madame de Zintzi
dorff, Femme de l'Envoyé de l'E

pereur, & Mademoiſelle Sphaneim,
Fille de celuy de Mr l'Electeur de
le Brandebourg, y eſtoient galam-
ment & noblement habillées. Le
Bal commença ſi-toſt que le Roy fut
ntré On ne peut exprimer le nom-
re des maſques qui vinrent à cette
Feſte. La Galerie & les premieres
Pieces de l'Appartement en eſtoient
emplies, & l'on convint qu'il y en
voit incomparablement davantage
x de plus beaux que la premiere fois.
La preſſe fut grande dans les deux
Chambres où eſtoient les Violons.
Madame la Ducheſſe de Bourgogne
y les Princeſſes ne changérent point
'habit ; mais Meſſeigneurs les Prin-
es maſquérent. Il y eut une maſca-
ade extraordinaire d'une Fontaine
x de ſix Ifs taillez comme ceux du
arterre de Verſailles. On ſervit un

peu aprés minuit une tres grande Colation, & le Roy se retira demie heure aprés. Le Bal continua encore jusqu'au départ de Madame la Duchesse de Bourgogne, qui rentra chez elle à deux heures & un quart.

Le Mardy 23. Monseigneur donna le Bal dans son Appartement. Il avoit fait ôter le lit de la grande chambre, & des gradins avoient esté élevez tout alentour. Les Violons & les Hautsbois furent placez dans les croisées. Cette chambre fut éclairée par plusieurs beaux lustres, & par quantité de girandoles posées sur de grands gueridons dorez. Elle paroissoit un peu petite en comparaison de celle où le Bal du Roy s'estoit fait la veille; mais par le bon ordre qui y fut apporté, & la peine que se donna M. le Duc de la Trimoüille, Premier

Gentilhomme de la Chambre en année, qui resta toûjours à la porte, ainsi qu'il avoit fait le jour precedent chez le Roy, il n'y eut point de confusion, & l'on conserva toujours une place suffisante pour danser. Quoy qu'il y vinst une grande affluence de masques, la presse ne fut que dans l'antichambre qu'on avoit décorée & éclairée de même que la Chambre, & où l'on avoit placé des Violons & des Hautsbois. Le Bal commença à onze heures. Monseigneur ne masqua point, mais Monseigneur le Duc de Bourgogne & Messeigneurs ses Freres y vinrent déguisez. Madame la Duchesse de Bourgogne, & les Dames de la Troupe estoient en Egyptiennes. Madame la Duchesse de Chartres, Madame la Duchesse, Madame la Princesse de Conty, &

Meſdames d'Epinoy, de Villequier, & de Chatillon avoient des habits tres-galans, & qui n'avoient point encore paru. Il y eut une grande profuſion ſeulement de liqueurs & de glaces, à cauſe du Careſme où l'on eſtoit entré. Le Bal finit à une heure & demie, & Monſeigneur reconduiſit Madame la Ducheſſe de Bourgogne juſqu'à la porte de ſa Salle des Gardes. Elle traverſa la cour à pied, ſuivie de toutes ſes Dames, & alla chez Madame la Ducheſſe du Maine, où il y avoit des Violons. Comme la Chambre de cette Princeſſe n'eſt pas grande, & que ſon lit dont elle ne ſort point, en occupe une bonne partie. La confuſion y fut extréme, parce qu'à la ſortie du Bal de Monſeigneur, beaucoup de Maſques y paſſerent. Madame la Du-

cheſſe de Bourgogne en ſortit un peu aprés deux heures, & alla à la grande Ecurie chez Mr le Grand. Elle y fut receuë au bas de l'Eſcalier par Mr le Comte de Brionne & Mr le Prince Camille. Elle traverſa une premiere Salle remplie de Maſques, où l'on danſoit, & entra dans le principal lieu du Bal, qui bien que ſpacieux, eſtoit ſi plein de Maſques, qu'on s'y portoit. Ourre les deux chambres où l'on danſoit, qui eſtoient éclairées avec excés; il y en avoit encore trois autres qui l'eſtoient de même. Dans l'une eſtoit étalée une prodigieuſe quantité de liqueurs, d'oranges, de citrons, de limes & de pommes d'Apy. Madame d'Armagnac fit paſſer Madame la Ducheſſe de de Bourgogne dans deux de ces chambres pour s'y repoſer, & pour

y prendre du frais, dont elle avoit
besoin, à cause de la chaleur excessive qu'elle avoit soufferte dans le
Bal. Messeigneurs les Princes y vinrent déguisez, & generalement tous
les Seigneurs, Princesses & Dames
de la Cour. Le Bal finit à quatre
heures.

Je viens de m'appercevoir que je
vous ay dit que Monsieur le Prince
avoit donné le Bal le Samedy 13.
Ce fut le Vendredy 12.

Le mot de l'Enigme du mois passé
estoit *les Pincettes*. Ceux qui l'ont
trouvé sont, Mr Charles de la ruë
de l'Arbre-sec: Mrs les Abbez Gaillard & Soupez: le Complaisant pour
la Lotterie: le Philosophe de la ruel
le Saint Laurent: l'Amant sans espoir du même quartier: l'heureux
Masque: les Freres rivaux de la rue

Saint Louis. Mlle Javote Ogier, du coin de la rue de Richelieu : Suſanne Moran : Meſdemoiſelles du Bois de la rue S. Antoine : la charmante Mimy du quartier S. Martin : la Mere aux ſept Amans : la Belle indifferente de la ruelle de S. Laurent, avec ſa charmante Amie de Beauvais.

Je vous envoye une Enigme nouvelle, à mon ordinaire. Elle ne doit pas embaraſſer beaucoup vos Amies.

ENIGME.

MOn ſort eſt ſingulier, je ſuis
maſle & femelle,
Sans qu'Hermaphrodite on m'appelle.
Dans ce terrible jour qui cauſe tant
d'effroy,
Malheur à qui ſe ſert de moy.

Je ſuis, Madame, &c.

A Paris ce 28. Février 1700.

TABLE.

Prelude.

Portrait du Roy.

Ceremonies observées à la prise de possession de M. l'Archevesque de Besançon. [illegible]

Relation de tout ce qui s'est passé à la mort & aux funerailles du Pere Marc d'Aviano. Capucin. 191

Lettre tres-curieuse à Mademoiselle de Scudery. 4[illegible]

Idille. 6[illegible]

Mariage. 7[illegible]

Mort. 8[illegible]

Discours prononcé à Perigueux. 8[illegible]

Avis aux hommes mariez, par M. de Cantenac. [illegible]

Mandement de M. l'Evesque Comte de Noyon, Pair de France. 10[illegible]

Nouveau Prix proposé par la Compagnie des Lanternistes de Toulouse. 12[illegible]

TABLE.

Mouvemens arrivez dans l'Eglise au sujet d'Origene, & de sa Doctrine. 132
Mascarade des Chinois. 154
Mascarade de Flore & de sa suite. 155
Mascarade des Amazones. 157
Les Savoyards, Mascarade. 159
Bal donné dans les grands Appartemens de Versailles, & tout ce qui s'y passa. 160
Mascarade des Espagnols & Espagnoles. 164
Mascarade du vieux Maistre d'Ecole & de sa femme. 165
Mascarade de la Noce de Village. 166
Mascarade du lendemain de la mesme Noce. 168
Mascarade de Dom Quichote 168
Bal donné à Madame la Duchesse de Bourgogne par Madame la Chanceliere. 169
Bal donné à Madame la Duchesse de Bourgogne par S. A. S. Monsieur le Prince 194
Bal chez Madame la Princesse de Conty, Douairiere. 213
Bal donné à Madame la Duchesse de Bourgogne par M. le Marquis d'Antin. 215

IMPR.

TABLE.

Bal chez Monsieur le Duc du Maine. 22[illegible]
Mascarade du Grand Seigneur dans sa Ménagerie. 222
La Feste Marine, Mascarade. 224
Le Jeu des Echets, Mascarade. 228
La Venitienne, Mascarade. 229
Bal chez Madame la Duchesse du Maine. 23[illegible]
Seconde Noce de Village, Mascarade. 2[illegible]2
Autre Article des Morts. 233
Nouveaux Globes & nouvelles Cartes Geographiques. 240
Faute réparée. 245
Mariages. 246
Eglises Françoises à Rome. 250
Lettre de M. de Messange. 255
Grand Bal donné par le Roy. 276
Mascarade de six Ifs & d'une Fontaine. 279
Bal donné par Monseigneur. 280
Bal chez M. le Grand. 283
Enigmes. 285

La Medaille doit regarder la page 76.

7:-10

73-75

84-86

234-240

246-250